



FEUQ

Ensemble pour l'éducation !

L'éducation universitaire : un outil pour passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait

***Mémoire de la FEUQ sur le renouvellement du plan d'action gouvernemental sur
l'égalité entre les femmes et les hommes***

Adopté à la 115^e séance spéciale du congrès
CGS-11511
Le 25 janvier 2011
À Montréal

Fédération étudiante universitaire du Québec

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) est une organisation qui regroupe 15 associations étudiantes comptant plus de 125 000 étudiants de tous les cycles d'études et de toutes les régions du Québec. Établie depuis 1989, elle a pour principal mandat de défendre les droits et intérêts des étudiants auprès des gouvernements et des intervenants du domaine de l'éducation. Depuis maintenant plus de vingt ans, elle s'est employée à défendre une éducation humaniste comme choix de société. Elle s'attarde particulièrement à défendre ses membres avant, pendant et après leur passage à l'université en revendiquant, en particulier, une éducation accessible et de qualité.

Fédération étudiante universitaire du Québec

15 rue Marie-Anne Ouest
2^e étage
Montréal (Québec)
H2W 1B6
Téléphone : (514) 396-3380
Télécopieur : (514) 396-7140

Supervision : **Louis-Philippe Savoie**, président
Recherche et rédaction : **Mathieu Oigny**, vice-président aux affaires sociopolitiques
Louis-Philippe Savoie, président
Laurent Viau, président du CNCS-FEUQ

Les associations étudiantes membres de la FEUQ



ADEESE -UQAM

Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal



AECSP

Association des étudiants des cycles supérieurs de Polytechnique



AéESG

Association étudiante de l'École des Sciences de la gestion de l'UQAM



AEENAP

Association étudiante de l'École nationale d'administration publique



AEP

Association des étudiants de Polytechnique



AEUCS

Association des étudiants de l'INRS Urbanisation Culture et Société



AGECALE

Association générale des étudiants et étudiantes du Campus de Lévis



AGECAR

Association générale des étudiants du campus à Rimouski



AGEIAF

Association générale étudiante de l'Institut Armand-Frappier



AGEUQAT

Association générale étudiante de
l'Université du Québec en Abitibi-
Témiscamingue



CSU

Concordia Student Union



FAÉCUM

Fédération des associations
étudiantes du campus de
l'Université de Montréal



FEUS

Fédération étudiante de l'Université
de Sherbrooke



MAGE-UQAC

Mouvement des associations
générales étudiantes de l'Université
du Québec à Chicoutimi



PGSS

Post-Graduate Students' Society of
McGill University

Sommaire

C'est dans le cadre des consultations sur le renouvellement de la politique québécoise en matière d'égalité hommes-femmes que la FEUQ présente ce mémoire. Nous présenterons cinq grandes préoccupations des étudiants universitaires en matière d'égalité hommes-femmes. Nous nous penchons principalement sur deux des orientations soulignées dans le cahier de consultation, qui sont les deux orientations qui touchent principalement le rôle de l'éducation universitaire dans l'atteinte de l'égalité de fait entre les hommes et les femmes. Il s'agit d'abord de l'orientation 2 sur l'égalité économique entre hommes et femmes, qui sera analysée autant du point de vue des inégalités de revenus pendant les études que de celui des universités vues comme vecteur de mobilité sociale. L'orientation 3, quant à elle, touche la conciliation travail-famille, où nous intégrerons des réflexions sur les programmes d'aide aux étudiants et le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

La FEUQ recommande d'assurer un accès le plus large que possible aux études universitaires. C'est ainsi que l'on permettra aux étudiants, et plus particulièrement aux femmes, d'atteindre leur plein potentiel en fonction de leur talent et non de leurs antécédents familiaux.

Égalité économique entre les hommes et les femmes

Tout d'abord, rappelons que le gouvernement du Québec s'est engagé à hausser les frais de scolarité à nouveau, à partir de 2012. Soyons clairs. **Une telle décision serait une erreur grave.** La FEUQ propose plutôt de cesser la hausse des frais de scolarité. Hausser les frais de scolarité va nécessairement exclure des étudiants sur la base des ressources financières. Les femmes seraient durement touchées par une telle politique.

- Les femmes sont fortement présentes à l'universités, mais leurs études sont plus rentables.
 - D'une part, elles sont majoritaires au premier et au deuxième cycle. D'autre part, elles sont aussi plus fréquemment inscrites à temps partiel. Leurs programmes de prédilection sont les lettres, les sciences de l'éducation, les sciences de la santé et les sciences humaines.
 - Il faut aussi noter que les études universitaires sont moins rentables pour les femmes que les hommes. Une femme diplômée universitaire gagnera 863 269 \$ de moins qu'un homme tout au long de sa vie. Les femmes sont donc plus scolarisées, et cette scolarisation est moins rentable économiquement que celle des hommes. Elle permet toutefois aux femmes de rattraper l'écart salarial historique qu'elles avaient avec les hommes.
- Les caractéristiques particulières des femmes indiquent que dans le cas d'une nouvelle hausse des frais de scolarité, les femmes seront durement touchées.
 - L'écart entre le financement des hommes et des femmes est inquiétant : il est de près de 900 \$ au temps plein, et de 3400 \$ au régime à temps partiel.
 - Un des facteurs explicatifs est que 55 % des stages obligatoires suivis par des hommes sont rémunérés, contre 14 % seulement chez les femmes.
- Au-delà des problématiques particulières des femmes, les conditions de vie des étudiants sont généralement précaires. Ils n'ont pas les fonds pour assumer une nouvelle hausse des frais de scolarité
 - Le financement moyen des étudiants à temps plein de premier cycle est de 13 330 \$, et 50 % des étudiants vivent avec moins de 12 200 \$ par année. Les étudiants travaillent plus que jamais et s'endettent dans 60,8 % des cas pour des montants moyens de 14 000 \$.

- En 2006, les étudiants de cycles supérieurs disposaient quant à eux d'un financement moyen de 24 647 \$, (étudiants à temps plein et à temps partiel confondus). De plus, 25 % des répondants gagnaient toutefois moins de 11 000 \$ annuellement.

Dans la seconde section, nous soulignons les lacunes actuelles du régime d'aide financière aux études du Québec. Une chose est claire : les étudiants sont pris en otage ! De plus, les populations étudiantes se sont transformées dans les dernières années : on retrouve plus d'étudiants-parents, par exemple. L'aide octroyée aux étudiants peine à répondre aux besoins de ces populations non traditionnelles, qui sont majoritairement composées de femmes.

- L'aide financière aux études est dépassée et ne correspond plus à la réalité.
 - Les dépenses admises par le programme sont mésadaptées : si l'on prend en compte les barèmes d'Immigration-Québec, le programme génère un manque à gagner annuel de 1 896 \$ chez les étudiants ! Les nombreuses années de non-indexation du programme l'ont rendu déconnecté de la réalité, forçant les étudiants à s'endetter encore davantage.
 - La contribution parentale exigée est démesurée. On exige d'une unité familiale gagnant 30 000 \$ de revenus bruts de commencer à contribuer : or, deux parents travaillant à temps plein au salaire minimum gagnaient, en 2010, près de 40 000 \$.
 - L'endettement étudiant est un fléau qui a d'importants impacts sur la relève québécoise. Elle force de nombreux diplômés à retarder des projets de vie nécessaires au développement du Québec, comme la fondation d'une famille ou la création d'une entreprise. Des actions concrètes doivent être posées pour limiter l'endettement étudiant.
- Le soutien aux étudiants de cycles supérieurs est défaillant.
 - Il manquait près de 28,5 M\$ aux organismes subventionnaires québécois pour subvenir aux besoins exprimés et permettre à toutes les candidatures recommandées d'être financées.

Les stagiaires en enseignement (un domaine majoritairement) sont victimes d'une situation très problématique : ils ne reçoivent aucune compensation financière pour leur dernier stage, qui correspond à une prise en charge complète d'une classe pour une période de 8 à 12 semaines.

- Dans un sondage mené récemment, la FEUQ révélait plusieurs faits troublants.
 - En plus de la présence sur les lieux de l'école, les stagiaires consacraient en moyenne 20,3 heures par semaine à des activités connexes.
 - 55 % des stagiaires ont abandonné leur emploi à temps partiel en cours de route.
 - Les stagiaires ont des dépenses additionnelles de l'ordre de 422 \$ (pour les dépenses en classe dans les stages).
- L'absence de compensation financière de ce stage a des impacts négatifs importants.
 - La conséquence est un manque à gagner moyen de 3276 \$ pour un stage de 12 semaines pour les stagiaires qui ont abandonné leur emploi, sans compter les dépenses en frais de scolarité.
 - 52 % des stagiaires se sont endettés davantage, pour un montant moyen de 2000 \$
- Pour la FEUQ, il est impératif d'améliorer le support offert aux stagiaires en enseignement. Nous recommandons donc l'instauration d'une compensation financière.

Conciliation études travail-famille

La conciliation études-travail-famille est une réalité auquel 6 % des étudiantes à temps plein et 35 % des étudiantes à temps partiel font face. Nous proposons d'agir sur trois leviers pour aider les étudiants parents : le régime de prêts et bourses, le RQAP et les garderies.

- L'aide financière aux études est mésadaptée à la réalité des étudiants-parents.
 - La différence de dépenses entre un étudiant avec et sans enfant est de l'ordre de 9 000 \$ par année : les dépenses sont donc de 50 % plus élevée pour un étudiant avec enfant à charge.
 - La couverture offerte aux étudiants avec enfant à charge est déficiente : un ajustement de 260 \$ par mois est nécessaire pour assurer une meilleure couverture des besoins des étudiants-parents.
 - Les étudiantes-parents qui reçoivent une pension alimentaire (14,3 % des étudiantes-parents inscrites à temps plein et 10,5 % de celles inscrites à temps partiel) font face à une mesure discriminatoire. En effet, la pension destinée à l'enfant est considérée comme un revenu, à l'exception des premiers 100 \$ par mois (100 \$ par enfant par mois à partir de l'an prochain). Cette discrimination n'est pas en phase avec le régime fiscal.
- Les étudiants-chercheurs sont exclus du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).
 - Le Régime, mis en place au milieu des années 2000, offre une assurance parentale aux travailleurs qui choisissent d'avoir un enfant.
 - La FEUQ recommande que toutes les sources de financement des étudiants de cycles supérieurs soient considérées dans le calcul de l'assurance parentale. En effet, les principales sources de financement étudiantes en sont exclues explicitement, ce qui crée une iniquité entre les étudiants et les autres Québécois.
 - Une telle mesure encouragerait la fondation de familles chez les étudiants, principalement les étudiants de cycles supérieurs, et supporterait celles qui en font déjà le choix. En effet, les étudiants qui deviennent parents ont deux choix : travailler ou souscrire à l'aide sociale le temps du congé parental normalement permis, deux situations problématiques.
- Les services de garde universitaires présentent aussi plusieurs défaillances.
 - Les CPE en milieu universitaire devraient être ajustés à la réalité vécue par les étudiants-parents, entre autres au niveau des horaires. Les horaires de cours des étudiants sont souvent variables alors que les CPE sont calqués sur le mode traditionnel d'organisation du travail.
 - Le gouvernement du Québec devrait aussi favoriser la création de CPE en milieu universitaire et encourager ces derniers à réserver la moitié de leur capacité d'accueil aux étudiants, ce qui n'est que rarement le cas à l'heure actuelle.
 - Pour les besoins plus ponctuels, le modèle de la halte-garderie, tel qu'expérimenté à l'Université de Montréal avec Le Baluchon, pourrait répondre à une partie du problème si la formule était répandue et financée adéquatement.

La situation des femmes dans l'enseignement universitaire n'est pas rose. Souvent prises entre études et famille, elles sont victimes d'inégalités souvent importantes, surtout au plan du financement disponible et des stages. Nul doute qu'une nouvelle hausse des frais de scolarité les affecterait durement. Le gouvernement du Québec doit revenir sur son engagement pris au dernier budget de hausser les frais de scolarité et doit mieux supporter les étudiants, qui sont la relève québécoise de demain. Faire le contraire, c'est mettre en péril la reprise économique et c'est se couper d'un puissant levier de mobilité sociale.

Liste des recommandations

1. Que le gouvernement du Québec reconnaisse la situation financière précaire des étudiants en adoptant une loi sur l'accessibilité aux études.
Que dans cette loi, le gouvernement du Québec s'engage à faire de l'accessibilité aux études une priorité en limitant les barrières générationnelles, géographiques, internationales et financières à l'entrée et à la poursuite aux études postsecondaires et que pour arriver à cette fin, que le gouvernement du Québec se dote d'objectifs concrets déterminés en collaboration avec les acteurs du milieu et l'ensemble de la population québécoise, afin d'améliorer l'accessibilité aux études universitaires et, en ce sens, qu'il revienne à une politique de gel des frais de scolarité au-delà de 2012.
2. Que l'Aide financière aux études augmente le montant des dépenses admises pour les bénéficiaires de l'aide financière aux études, notamment par une bonification des montants des frais de subsistances et des frais de transport pour les étudiants qui n'ont pas accès au transport en commun. Des frais de transport pour les non-résidents et des frais d'Internet devraient aussi être inclus dans les dépenses admises.
3. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport introduise un mécanisme automatique d'indexation annuelle de l'ensemble des dépenses admises dans le calcul de l'Aide financière aux études. Que cette indexation soit équivalente à l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour l'année concernée.
4. Que les montants d'exemption pour le maintien de l'unité familiale soient établis à 45 000 \$ et indexés par la suite.
5. Que l'ensemble des intervenants prenne des mesures concrètes afin de remédier au problème de l'endettement démesuré qui constitue un handicap important pour les diplômés des études universitaires.
6. Que la remise de dette soit automatique dès l'obtention d'un diplôme, peu importe le cheminement de l'étudiant (horizontal ou vertical) et tienne en compte l'interruption des études pour cause de grossesse.
7. Que le plafond de prêts de l'aide financière aux études ne soit pas augmenté.
8. Que les gouvernements augmentent le niveau de financement des différents organismes subventionnaires (CNCS-426)
9. Que les gouvernements accroissent le financement de leurs organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux, et que ceux-ci augmentent le nombre de bourses qu'ils accordent, sans en diminuer le montant.
10. Que le MELS s'assure d'une compensation financière, par une somme forfaitaire de équivalente au salaire minimum en vigueur pour 40 heures par semaine, du quatrième stage en éducation ainsi qu'une indemnisation adéquate des frais encourus par l'étudiant stagiaire pour les déboursés dus par l'achat de matériel pédagogique et le déplacement entre le lieu du stage et la résidence de l'étudiant stagiaire.
11. Que l'Aide financière aux études augmente le montant des dépenses admises pour les bénéficiaires de l'Aide financière aux études avec enfant à charge, notamment par une bonification des montants des frais de subsistance et des frais pour enfants à charge de moins de 18 ans. Les chefs de famille monoparentale devraient voir ce montant majoré pour ce qui est des enfants mineurs. Pour ce qui est des frais de garde, les dépenses admises devraient être haussées, versées sous forme de bourse, pour les parents qui n'ont pas accès à un service de garderie publique. Les frais de transport devraient être augmentés pour ceux qui n'ont pas accès au transport en commun et pour les non-résidents. Enfin, des frais d'Internet devraient aussi être inclus dans les dépenses admises.

12. Que l'Aide financière aux études exempte complètement la pension alimentaire des bénéficiaires chefs de famille monoparentale du calcul des prêts et bourses et des autres programmes sociaux touchés.
13. Que le type de revenus assurables au sens de la Loi sur l'assurance parentale soit élargi aux autres sources de financement des étudiants de cycles supérieurs provenant : de l'Aide financière aux études, de leurs revenus d'emploi, de leurs bourses institutionnelles et de leurs bourses de recherche versées par les organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux.
14. Que le régime québécois d'assurance parentale soit accessible à tous les étudiants de cycles supérieurs.
15. Que le gouvernement du Québec finance le développement de services de garde à horaires non-usuels en milieu universitaire afin de mieux répondre aux besoins particuliers des étudiants-parents.
16. Que les CPE en milieu universitaire réservent au moins 50 % de leur capacité d'accueil aux étudiants-parents.
17. Que le gouvernement du Québec finance un réseau de haltes-garderies en milieu universitaire adapté aux besoins des étudiants-parents.

Table des matières

1. Introduction	1
2. L'accès aux études universitaires	3
2.1. <i>Particularités des femmes à l'enseignement supérieur</i>	3
2.1.1. Profil socioéconomique	4
2.1.2. Le financement des études universitaires	5
2.1.3. La rentabilité du diplôme en fonction du sexe	7
2.1.4. Quelques constats	8
2.2. <i>Les programmes d'aide aux études</i>	9
2.2.1. Le programme des prêts et bourses	10
2.2.2. Les organismes subventionnaires : des bourses d'excellence insuffisantes	14
2.3. <i>Quatrième stage en enseignement</i>	14
2.3.1. Conséquences sur l'endettement étudiant	15
2.3.2. Situations dans les autres domaines d'études	15
3. Conciliation études-travail-famille	17
3.1. <i>Portrait statistique des étudiants-parents</i>	17
3.2. <i>Les prêts et bourses pour les étudiants-parents</i>	18
3.2.1. Le traitement des pensions alimentaires dans les différents programmes sociaux	22
3.3. <i>Le Régime québécois d'assurance parentale</i>	23
3.4. <i>Les services de garde en milieu universitaire</i>	25
3.4.1. Centres de la petite enfance	26
3.4.2. Haltes-garderies	27
4. Conclusion	29
Bibliographie	31
Annexe I - Portrait des services de garde dans les universités québécoises	33

Index des tableaux

Tableau 2-1 : Proportion d'étudiants inscrits aux études universitaires en fonction du cycle d'études et du sexe	4
Tableau 2-2 : Proportion d'étudiants inscrits au premier cycle en fonction du régime d'études et du sexe	4
Tableau 2-3 : Proportion d'étudiants inscrits au premier cycle en fonction du domaine d'études et du sexe	5
Tableau 2-4 : Financement annuel moyen des étudiants inscrits au premier cycle en fonction du sexe et du régime d'études	6
Tableau 2-5 : Présence ou non d'un ou plusieurs stages obligatoires chez étudiants inscrits au premier cycle en fonction du régime d'études et du sexe	6
Tableau 2-6 : Rémunération ou non des stages obligatoires des étudiants inscrits au premier cycle en fonction du régime d'études et du sexe	7
Tableau 2-7 : Revenus obtenus tout au long de la vie active en fonction du niveau d'études complété et du sexe	7
Tableau 2-8 : Augmentations revendiquées des dépenses mensuelles admises à l'AFE pour les bénéficiaires sans enfant à charge	11
Tableau 2-9 : Temps hebdomadaire moyen consacré à des activités connexes au stage	14

Tableau 2-10 : Dépenses additionnelles moyennes encourues lors du stage	15
Tableau 3-1 : Présence ou non d'enfants à charge en fonction du sexe	17
Tableau 3-2 : Présence ou non d'une pension alimentaire et montant chez les femmes	18
Tableau 3-3 : Seuil de faible revenu de Statistique Canada, <u>avant</u> impôt, 2008.	18
Tableau 3-4 : Mesure de faible revenu <u>après</u> impôt, 2007	19
Tableau 3-5 : Dépenses mensuelles moyennes et total annuel, étudiant sans enfant à charge, en dollars de 2010	20
Tableau 3-6 : Dépenses mensuelles moyennes et total annuel, étudiant avec enfant à charge, en dollars de 2009	21
Tableau 3-7 : Augmentations revendiquées des dépenses mensuelles admises à l'AFE pour les bénéficiaires avec enfant à charge.	22

1. Introduction

C'est à la suite de la demande de la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale du Québec que la FEUQ soumet ce mémoire sur l'état de l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous nous pencherons sur deux dimensions où les femmes sont particulièrement concernées, soit l'égalité économique entre hommes et femmes et la conciliation études-travail-famille. Pour la FEUQ, l'éducation universitaire doit être vue comme un investissement collectif et comme le plus puissant vecteur de mobilité sociale dont une société peut disposer. Pour assurer une égalité de fait entre hommes et femmes, assurer l'accessibilité aux études universitaires est une nécessité absolue.

Dans un premier temps, nous explorerons les questions d'accès aux études universitaires. Bien que les femmes soient majoritaires à tous les ordres d'enseignement universitaire (sauf le troisième cycle), elles présentent toutefois des caractéristiques qui indiquent des difficultés financières particulières : financement moyen inférieur de 900 \$ pour les étudiantes de premier cycle à temps plein et prévalence plus importante de stages non rémunérés. Le gain monétaire engendré par les études universitaires tout au long de la vie est aussi inférieur de 863 269 \$. La FEUQ recommande donc de geler les frais de scolarité à l'échéance de la politique actuelle en matière de frais de scolarité, en 2012.

Nous étudions par la suite les programmes d'appui financier aux étudiants, dont l'aide financière aux études. Nous recommandons d'y apporter une série de modifications pour encourager la poursuite des études, plus particulièrement pour les étudiants parents. Le manque à gagner annuel créé par le programme de prêts et bourses, uniquement pour les frais de subsistance, est de l'ordre de 1560 dollars pour les étudiants sans enfant à charge.

Une situation très spécifique mérite l'attention de la commission. En effet, les étudiants (qui sont dans 3 cas sur 4 des femmes) inscrits en éducation doivent suivre des stages obligatoires dans le cours de leur baccalauréat d'une durée de quatre ans. Or, le dernier d'entre eux, qui correspond à la prise en charge complète d'une classe pour une durée de 8 à 12 semaines, n'est pas rémunéré. La FEUQ, appuyée entre autres par la FSE-CSQ (Fédération des syndicats de l'enseignement), la FCSQ (Fédération des commissions scolaires) et la FAE (Fédération autonome de l'enseignement), recommande donc l'implantation d'une compensation financière pour ces stagiaires.

Nous explorerons ensuite la situation de la conciliation études-travail-famille. 6 % des étudiants à temps plein et 35 % de celles à temps partiel sont aussi parents. Nous proposons d'abord des ajustements aux dépenses admises au régime de prêts et bourses pour les étudiants avec enfant à charge, et le changement de la prise en compte des pensions alimentaires pour enfants.

Nous nous pencherons ensuite sur le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Celui-ci n'offre pas de couverture pour les étudiants-parents qui subviennent à leurs besoins principalement à l'aide de revenus de bourses, principalement les étudiants-chercheurs inscrits aux cycles supérieurs. La FEUQ recommande donc d'inclure l'ensemble des sources de financement des étudiants de cycles supérieurs comme revenus assurables.

La situation des étudiants-parents est aussi aggravée par l'absence de support organisé. Il faut adapter les services de soutien en systématisant le recours aux haltes-garderies et en assouplissant les modalités de fonctionnement des CPE.

2. L'accès aux études universitaires

Qui est l'étudiant universitaire d'aujourd'hui ? La FEUQ a répondu à cette question avec son étude *Les sources et modes de financement des étudiants de premier cycle 2009*¹, fait auprès de plus de 12 500 répondants, et, en 2007 avec *l'Enquête sur les sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs*.

Dans le cadre des consultations actuelles sur l'égalité hommes-femmes, nous avons profité de l'existence de cette base de données pour établir un portrait de la situation des femmes inscrites à l'enseignement supérieur. Il existe, encore aujourd'hui, des inégalités de revenu importantes entre les femmes et les hommes, bien que les premières soient majoritaires au premier et au deuxième cycle universitaires. Les diplômées féminines ont aussi une rentabilité individuelle plus faible en matière de revenus supplémentaires engendrés par la diplomation universitaire. Leurs stages sont très rarement rémunérés. Notons aussi que les femmes, de par leurs caractéristiques particulières, seraient durement affectées par une nouvelle hausse des frais de scolarité universitaires. L'éducation universitaire est un moyen concret de permettre aux femmes d'atteindre leur plein potentiel : la rendre moins accessible irait à l'encontre de l'objectif de réduire les inégalités entre hommes et femmes.

Rappelons la situation globale des étudiants universitaires. Le financement moyen des étudiants à temps plein de premier cycle est de 13 330 \$, et 50 % des étudiants vivent avec moins de 12 200 \$ par année. Les étudiants travaillent plus que jamais et s'endettent dans 60,8 % des cas pour des montants moyens de 14 000 \$². En somme, les étudiants ne peuvent pas payer plus. En 2006, les étudiants de cycles supérieurs disposaient quant à eux d'un financement moyen de 24 647 \$, tous régimes d'études confondus. 25 % des répondants gagnaient moins de 11 000 \$ annuellement³.

Après s'être penchés sur les conditions de vie des étudiants universitaires, nous nous pencherons sur la situation du régime d'aide financière aux études. L'aide que l'on offre aux étudiants est décalée par rapport à la réalité : nous recommandons de rajuster le niveau d'aide octroyée, de revoir la contribution parentale et de limiter l'endettement étudiant.

Finalement, nous recommandons d'implanter une compensation financière pour le quatrième stage en enseignement. Celui-ci crée un manque à gagner important chez les étudiants en enseignement.

2.1. Particularités des femmes à l'enseignement supérieur

Les femmes ont des obstacles qui leur sont propres à l'enseignement supérieur. Notons tout d'abord que les femmes sont fortement majoritaires dans les études universitaires. Elles dominent au premier et au deuxième cycle, quoique minoritaires au doctorat. C'est une bonne nouvelle : toutefois, elle masque une fragilité.

¹ Pour l'ensemble de ce qui suit, nous nous servons, d'une part, des données de l'étude de la FEUQ (2010a) sur *Les sources et modes de financement des étudiants de premier cycle*. D'autre part, nous nous servons de l'étude du CNCS-FEUQ (2007a) *Les sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs*, pour la situation des étudiants de cycle supérieurs.

² Pour plus de détails, voir FEUQ (2010). *Enquête sur les sources et modes de financement des étudiants de premier cycle*.

³ Pour plus de détails, voir CNCS-FEUQ (2007). *Enquête sur les sources et modes de financement des étudiants de cycles supérieurs*.

Tableau 2-1 : Proportion d'étudiants inscrits aux études universitaires en fonction du cycle d'études et du sexe

	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Total
Hommes	82 944	20 634	6 719	110 297
Femmes	120 265	25 640	5 940	151 845
Total	203 209	46 274	12 659	262 142

Source : MELS, 2010, Statistiques de l'éducation – édition 2008, p. 112

2.1.1. Profil socioéconomique

Les femmes présentent des caractéristiques particulières qui les rendent plus vulnérables à plusieurs égards. Nous examinerons plus particulièrement le régime d'études et les domaines d'études privilégiés.

Nous avons remarqué plus tôt que les femmes sont majoritaires dans l'enseignement universitaire. Elles sont aussi proportionnellement plus nombreuses à opter pour le régime d'études à temps partiel. Celui-ci indique une plus grande prévalence de parcours scolaires de type non traditionnel, que ce soit un retour aux études, un changement de régime d'études (par exemple, suite à la naissance d'un enfant) ou encore un cheminement régulier en vue d'obtenir un premier diplôme, à un rythme plus lent que celui qui est entendu.

Tableau 2-2 : Proportion d'étudiants inscrits au premier cycle en fonction du régime d'études et du sexe

	Temps plein		Temps partiel		Total
	Répondants	Fréquence	Répondants	Fréquence	
Hommes	3748	75 %	1224	25 %	100,0 %
Femmes	5090	70 %	2201	30 %	100,0 %
Total	8838	72 %	3425	28 %	100,0 %

Source : Données compilées de l'enquête sur les sources et modes de financement des étudiants de premier cycle, FEUQ

Les choix de domaines d'études sont aussi fortement teintés par les choix plus traditionnels. Les hommes dominent les sciences appliquées, les sciences de l'administration, et les sciences pures, alors que les femmes favorisent les sciences de l'éducation, les lettres, les sciences de la santé et les sciences humaines. Le tableau présente la répartition par programme, mais aussi la répartition sur le total d'hommes et de femmes, ce qui permet d'identifier les domaines de prédilection des hommes et des femmes.

Tableau 2-3 : Proportion d'étudiants inscrits au premier cycle en fonction du domaine d'études et du sexe

Domaine	Sexe	Population 2006	Proportion par domaine	Proportion sur le total d'hommes ou de femmes
Sciences de la santé	Hommes	5405	24 %	5 %
	Femmes	17 002	76 %	11 %
Sciences pures	Hommes	6832	52 %	6 %
	Femmes	6251	48 %	4 %
Sciences appliquées	Hommes	25 604	75 %	23 %
	Femmes	8733	25 %	6 %
Sciences humaines	Hommes	18 045	35 %	16 %
	Femmes	33 191	65 %	22 %
Sciences de l'éducation	Hommes	5544	23 %	5 %
	Femmes	18 746	77 %	12 %
Sciences de l'administration	Hommes	28 328	46 %	26 %
	Femmes	33 476	54 %	22 %
Arts	Hommes	3433	36 %	3 %
	Femmes	6216	64 %	4 %
Lettres	Hommes	3755	29 %	3 %
	Femmes	9146	71 %	6 %
Droit	Hommes	2127	37 %	2 %
	Femmes	3607	63 %	2 %
Études plurisectorielles	Hommes	2238	35 %	2 %
	Femmes	4116	65 %	3 %
Ne s'applique pas	Hommes	8986	44 %	8 %
	Femmes	11 361	56 %	7 %
Total	Hommes	110 297	42 %	100 %
	Femmes	151 845	58 %	100 %
	Nombre total	262 142		

Source : MELS, Statistiques de l'éducation 2010.

Les autres caractéristiques du profil socioéconomique (âge, statut civil, situation d'habitation) ne présentaient pas de divergences probantes face aux moyennes.

2.1.2. Le financement des études universitaires

Une dimension essentielle de la réussite du projet d'études est la possibilité de disposer des ressources financières nécessaires pour poursuivre celui-ci. **Dans tous les cas, le financement disponible⁴ des**

⁴ Le financement disponible comprend : contribution parentale, contribution du conjoint, pensions alimentaires, prêts de l'aide financière aux études, bourses de l'aide financière aux études, bourses privées et institutionnelles,

femmes est inférieur à celui des hommes. L'écart est de près de 900 \$ au temps plein, et de 3400 \$ au régime à temps partiel. Un tel écart est inquiétant. Il faut noter que sur la plupart des caractéristiques sociodémographiques (pensons à l'âge, par exemple), les étudiants et les étudiantes sont similaires, ce qui indique simplement un financement qui est moindre, indépendamment de l'âge.

Tableau 2-4 : Financement annuel moyen des étudiants inscrits au premier cycle en fonction du sexe et du régime d'études

Régime d'études	Sexe	Moyenne	Médiane
Temps plein	Hommes	14 198 \$	13 000 \$
	Femmes	13 367 \$	12 300 \$
	Total	13 718 \$	12 500 \$
Temps partiel	Hommes	28 977 \$	29 870 \$
	Femmes	25 513 \$	27 500 \$
	Total	26 734 \$	27 500 \$

Source : Données compilées de l'enquête sur les sources et modes de financement des étudiants de premier cycle, FEUQ⁵

Les diverses sources de revenus ne présentaient pas nécessairement de divergences importantes. Toutefois, une situation s'avère inquiétante : celle des stages obligatoires. Nous étudierons plus loin la situation spécifique des étudiantes inscrites au quatrième stage en enseignement, qui n'est pas rémunéré. Lorsqu'on examine de manière globale la situation des stages, on constate d'abord que les femmes sont plus susceptibles d'être inscrites dans un programme comprenant un ou des stages obligatoires, dans une proportion de 27,6 % contre 22,7 % pour les hommes.

Tableau 2-5 : Présence ou non d'un ou plusieurs stages obligatoires chez étudiants inscrits au premier cycle en fonction du régime d'études et du sexe

	Sexe	Présence d'un stage obligatoire
Temps plein	Homme	22,7 %
	Femme	27,6 %
	Total	25,5 %
Temps partiel	Homme	6,1 %
	Femme	8,4 %
	Total	7,6 %
Total	Homme	18,6 %
	Femme	21,7 %
	Total	20,4 %

La situation devient plus choquante lorsque l'on observe la rémunération du stage obligatoire. 54,9 % des hommes inscrits à temps plein ont vu tous leurs stages rémunérés. Ce n'est le cas que de 13,9 % des femmes. Cette proportion est stable, peu importe le régime d'études. Elle s'explique entre autres par

travail rémunéré. Ainsi, le financement est un concept plus large que le revenu, en comprenant des sources d'endettement.

⁵ Note : il s'est inséré des différences mineures entre cette version des données et celle présentée dans l'enquête. Ces différences s'expliquent essentiellement par des questions de pondération des données.

l'absence de compensation financière pour le quatrième stage en enseignement. Les situations de rémunération étant très variables d'un domaine à l'autre, il est probable que l'influence des secteurs d'études soit le principal facteur explicatif. Toutefois, il existe des stéréotypes de genre encore très présents dans les différents domaines d'études, tel qu'illustré au tableau 2-3. Il semblerait qu'il subsiste encore une inégalité importante dont un facteur important est le sexe. Les données sont trop probantes pour que l'on puisse parler d'une coïncidence.

Tableau 2-6 : Rémunération ou non des stages obligatoires des étudiants inscrits au premier cycle en fonction du régime d'études et du sexe

		Oui	Non	Certains seulement	Non-réponse
Temps plein	Hommes	54,9 %	42,2 %	1,7 %	1,2 %
	Femmes	13,9 %	83,4 %	1,9 %	0,8 %
	Total	29,3 %	68,0 %	1,8 %	0,9 %
Temps partiel	Hommes	52,6 %	42,1 %	0,0 %	5,3 %
	Femmes	11,7 %	85,3 %	1,0 %	2,0 %
	Total	23,1 %	73,3 %	0,7 %	2,9 %
Total	Hommes	54,7 %	42,2 %	1,6 %	1,5 %
	Femmes	13,6 %	83,7 %	1,8 %	0,9 %
	Total	28,6 %	68,6 %	1,7 %	1,1 %

2.1.3. La rentabilité du diplôme en fonction du sexe

Autant les conditions d'études des femmes sont souvent plus difficiles que celles de leurs collègues masculins, autant leur diplôme obtenu sera économiquement moins rentable. Le gain moyen attendu en fonction du niveau d'études tend à être plus faible pour les femmes que les hommes. C'est plus particulièrement vrai en ce qui a trait aux études universitaires. Tout au long de sa vie, une femme gagnera en moyenne 863 269 \$ de moins qu'un homme.

Tableau 2-7 : Revenus obtenus tout au long de la vie active en fonction du niveau d'études complété et du sexe

Plus haut niveau de scolarité atteint	Hommes	Femmes	Ensemble	Écart de gain hommes-femmes
De la 9^e à la 11^e année sans diplôme d'études secondaires	1 263 258,00 \$	710 445,00 \$ (56 % des hommes)	1 047 108,00 \$	-552 813,00 \$
Diplôme d'études secondaires	1 564 796,00 \$	1 006 651,00 \$ (64 % des hommes)	1 288 438,00 \$	-558 145,00 \$
Diplôme d'études collégiales	1 844 047,00 \$	1 251 039,00 \$ (67 % des hommes)	1 529 945,00 \$	-593 008,00 \$
Études universitaires avec un baccalauréat	2 584 035,00 \$	1 720 766,00 \$ (66 % des hommes)	2 166 948,00 \$	-863 269,00 \$

Source : Marius Demers, 2008, Bulletin statistique de l'éducation no. 38 : Taux de rendement du baccalauréat, pour les diplômés et pour l'État. Québec : MELS.

Rappelons-nous que selon une étude récente de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ, 2010, p. 183), le revenu d'emploi des femmes correspondait, en 2007, à 72,1 % de celui des hommes. L'important rattrapage effectué depuis 1977, alors que cette proportion n'était que de 55 %, a certainement été aidé par les politiques de l'État québécois, qui ont favorisé l'amélioration de l'accès aux études universitaires. Les données du tableau 2-7 le suggèrent aussi : le gain net d'une femme sans diplôme est de 56 % celui d'un homme, alors que celui d'une femme diplômée est de 66 % celui d'un homme. Assurer un accès large aux études universitaires ne peut que favoriser ce rattrapage.

2.1.4. Quelques constats

Rappelons les faits saillants des conditions de vie des étudiants universitaires : un financement faible, un endettement élevé et un cumul travail-études souvent malsain⁶. Il faut rappeler que l'accessibilité aux études universitaires est une dynamique multifactorielle complexe. Sans aucun doute ; **les frais de scolarité ont un impact important sur l'accessibilité aux études postsecondaires**. Dans un monde en constante évolution où la scolarité universitaire est de plus en plus une nécessité, une politique de gel des frais de scolarité est un choix sensé et raisonnable qui s'impose. Le mécanisme démocratique par excellence pour assurer une large consultation démocratique et transparente sur la politique de frais de scolarité reste l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, d'une loi encadrant les frais de scolarité. Elle évite ainsi les modifications en catimini, comme celles qui ont mené à la dérèglementation des frais de scolarité dans six disciplines de premier cycle pour les étudiants internationaux.

Nous avons vu que les femmes font face à des défis particuliers en enseignement universitaire. Elles sont plus fréquemment inscrites au régime d'études à temps partiel que leurs collègues masculins, ce qui est le signe d'une fragilité financière réelle et d'une plus grande présence de cheminements non traditionnels. En effet, rappelons que les motifs financiers sont plus fréquemment évoqués dans les cas de reports ou d'abandons d'études chez les étudiants à temps partiel que ceux inscrits à temps plein. Les femmes présentent aussi un financement annuel moindre, autant à temps plein qu'à temps partiel. Il faut aussi noter que les stages obligatoires généralement suivis par les femmes sont beaucoup plus rarement rémunérés, ce qui s'explique en bonne partie par les pratiques de rémunération de certains domaines d'études.

On peut en déduire sans problème qu'une nouvelle hausse des frais de scolarité frapperait plus durement les femmes que les hommes. Il faut aussi noter que l'égalité de fait n'est pas encore une réalité au Québec, alors que le revenu moyen des femmes représente actuellement 70 % de celui des hommes. L'éducation universitaire permet de réduire les écarts de revenu entre les hommes et les femmes, comme nous l'avons vu plus tôt. Le gel des frais de scolarité est une mesure concrète qui permettrait à la population féminine de continuer à s'instruire, et ainsi réduire les inégalités de revenus avec leurs collègues masculins. Il faut évidemment poursuivre le travail en matière d'équité salariale : il faut aussi donner les moyens à tous ceux qui en ont le talent de poursuivre des études universitaires de haut niveau.

Recommandation 1 |

➤ Que le gouvernement du Québec reconnaisse la situation financière précaire des

⁶ Pour plus de détails, vous êtes invités à consulter l'enquête *Les sources et modes de financement des étudiants de premier cycle* et *L'enquête sur les sources et modes de financement des étudiants de cycles supérieurs*.

étudiants en adoptant une loi sur l'accessibilité aux études.

- Que dans cette loi, le gouvernement du Québec s'engage à faire de l'accessibilité aux études une priorité en limitant les barrières générationnelles, géographiques, internationales et financières à l'entrée et à la poursuite aux études postsecondaires et que pour arriver à cette fin, que le gouvernement du Québec se dote d'objectifs concrets déterminés en collaboration avec les acteurs du milieu et l'ensemble de la population québécoise, afin d'améliorer l'accessibilité aux études universitaires et, en ce sens, qu'il revienne à une politique de gel des frais de scolarité au-delà de 2012.

2.2. Les programmes d'aide aux études

La FEUQ estime qu'il est primordial que le régime d'aide financière et les autres programmes d'appui financier aux études permettent aux étudiants de se consacrer à leurs études à temps plein. Des conditions d'études saines favorisent la réussite et la réduction de la durée du projet d'études, ce qui en réduit d'autant les coûts pour les étudiants et le gouvernement. Or, le soutien financier est un élément primordial qui permet de remplir ces conditions d'études. L'aide financière aux études doit permettre aux étudiants de réduire le nombre d'heures de travail qu'ils consacrent à un emploi, tout en leur permettant de jouir d'un niveau de support financier adéquat.

Plusieurs affirment que l'aide financière aux études pourrait pallier les problèmes causés par une hausse des frais de scolarité. **C'est faux.** L'aide financière aux études permet principalement aux étudiants de subvenir à leurs besoins de subsistance. De plus, la littérature scientifique est révélatrice concernant les prêts et les bourses.

- D'une part, les prêts sont inefficaces comme mesure cherchant à améliorer l'accès aux études (Moore et *al.* 1991; Vossensteyn 2005; Paulsen et St-John 2002 *in* FEUQ 2007c). Ceci s'explique par plusieurs facteurs, dont l'aversion à l'endettement, particulièrement forte chez les étudiants à faible revenu. Il faut aussi noter les effets dévastateurs de l'endettement sur les jeunes, que nous avons explorés plus tôt.
- Les bourses d'études sont d'une plus grande efficacité que les prêts. Toutefois, elles doivent être perçues comme un complément à un régime de frais de scolarité bas. De nombreuses études ont démontré que les jeunes issus de milieux défavorisés réagissent principalement au coût perçu de la facture étudiante, ou « *sticker price* », plutôt qu'au coût net des études – c'est-à-dire la facture étudiante, plus les prêts à rembourser, moins les bourses d'études et crédits d'impôt (FEUQ 2009a, p. 34).
- Rappelons que, même en simulant le rôle de l'Aide financière aux études et des crédits d'impôt, l'étude de Valerie Vierstraete (Vierstraete 2007) soulignait qu'il y aurait diminution de l'accessibilité en cas de hausse des frais de scolarité.

Notons aussi que le régime d'aide financière aux études souffre de plusieurs carences principalement autour de trois axes. Premièrement, la poursuite des études à temps plein est sérieusement compromise par un manque d'indexation des dépenses admises au coût de la vie, et aussi par un retard dans les coûts réels des études. Ainsi, même s'il y a eu des indexations dans les dernières années, cela ne peut pas encore reprendre le retard de 71 millions qui manquent pour combler un trou qui ne devrait pas exister. Aussi, avec un seuil de contribution plancher de 30 000 \$ pour les familles, la FEUQ considère que la formule de contribution parentale n'est plus représentative de la capacité de payer des ménages québécois. En ce qui concerne l'endettement étudiant, il est déjà élevé et décourage de nombreux jeunes. L'augmenter ne ferait qu'accentuer ce phénomène !

Par la suite, nous explorerons rapidement la situation du financement des étudiants-chercheurs. Leur financement provient principalement des fonds subventionnaires, qui souffre d'un sous-financement dans l'octroi des bourses aux étudiants-chercheurs.

Pour ce qui est de la situation spécifique des femmes, deux situations sont préoccupantes. Les étudiants-parents sont majoritairement des femmes : 6,2 % des étudiantes à temps plein et 35,2 % de celles inscrites à temps partiel ont un enfant à charge. La conciliation études-travail-famille est une réalité incontournable : améliorer celle-ci permettrait à une population défavorisée, ici les parents, d'accéder aux études universitaires. Pour ce faire, il faut revoir à certains paramètres du régime de prêts et bourses. D'abord les dépenses admises pour les étudiants avec enfants à charge sont dépassées : le manque à gagner annuel généré par l'aide financière aux études est de l'ordre de 2880 dollars. Le traitement des pensions alimentaires pour enfants (qui est presque exclusivement l'apanage des étudiantes-parents) est aussi une mesure discriminatoire, qui détourne des fonds destinés à l'enfant.

2.2.1. Le programme des prêts et bourses

Le programme de prêts et bourses est le principal programme de soutien aux étudiants universitaires. Il octroie des prêts et bourses aux étudiants en fonction du besoin financier et des ressources financières disponibles. De nombreuses carences y sont toutefois présentes. Le programme de prêts et bourses est un complément essentiel à des frais de scolarité abordables ; en aucun cas il ne peut les remplacer. Celui-ci souffre de nombreuses carences, présentées dans trois sections : les dépenses admises, la contribution parentale et l'endettement engendré. Il faut aussi noter, sur la question des femmes, que les étudiants à temps partiel (qui sont plus fréquemment des femmes), ne sont pas admissibles au programme de prêts et bourses (les étudiants à temps partiel n'ont droit qu'à de très petits prêts, et pas de bourses). Les femmes, comme les hommes, sont fortement désavantagées par les paramètres dépassés de l'aide financière aux études. Toutefois, étant donné que les femmes gagnent généralement moins que les hommes tout au long de leur vie active, nous pouvons supposer que l'endettement encouru en cours d'études pèsera plus lourd sur leurs épaules au début de leur vie active sur le marché du travail.

Les dépenses admises

Les dépenses admises du régime d'aide financière aux études souffrent de nombreuses carences. Les hausses du coût de la vie n'ont été que trop rarement prises en compte dans le calcul des dépenses admises. Il n'existe pas de mécanisme automatique d'indexation annuelle. Conséquemment, le niveau de ces dépenses admises n'a été indexé que six fois en 18 ans soit en 1999, 2000, 2001, 2007, 2008 et 2009 chaque fois de manière discrétionnaire, c'est-à-dire, selon la bonne volonté du ministre en place.

En nous basant sur les rapports effectués par les étudiants eux-mêmes quant à leurs dépenses mensuelles, la FEUQ revendique une augmentation de 278 dollars par mois des frais de subsistance pour les bénéficiaires sans enfant à charge. Cette augmentation permettrait de combler en partie le retard induit par la non-indexation de ces frais au cours des dernières années. De plus, il faut rappeler que près **d'un étudiant des cycles supérieurs sur deux croit que son emploi retarde le moment de l'obtention du diplôme** (CNCS-FEUQ 2007, p.74). On peut certainement penser qu'une partie de l'augmentation demandée ici se rembourserait d'elle-même par une réduction de la durée des études. Cela réduirait à la fois les montants déboursés par l'AFE (bourses) et l'endettement étudiant (prêt).

Par ailleurs, il nous semble tout à fait irréaliste de penser que tous les étudiants n'habitant plus chez leurs parents peuvent loger à une distance assez restreinte de leur université pour se passer de moyen de transport. Nous demandons à l'AFE d'accorder un montant mensuel forfaitaire aux étudiants pour leurs déplacements. Par exemple, les étudiants bénéficiaires de l'AFE qui résident à Montréal et qui

proviennent d'une région éloignée pourraient recevoir 72,50 \$ par mois pour leurs déplacements. Cela correspond au coût actuel d'une carte autobus-métro (CAM) mensuelle à Montréal. Il nous semblerait logique que ce montant soit ajusté selon le coût réel du transport en commun dans le lieu de résidence du bénéficiaire. De la même manière, on pourrait déterminer une distance minimale raisonnable entre l'université et le lieu de résidence comme critère d'accès à ce montant supplémentaire.

Les frais de transport pour les étudiants ne pouvant bénéficier d'un transport en commun nous semblent anormalement peu élevés. Dans le contexte actuel, une somme de 89 dollars par mois ne couvre qu'une partie fort minimale des coûts réels de possession et d'entretien d'une voiture (paiement de la voiture, assurances, essence, entretien). Dans le meilleur des cas, on peut estimer une telle dépense à 205 dollars par mois. Le montant demandé ici représente 75 % de cette somme minimale, soit 158 \$.⁷

Enfin, **l'accès à une connexion Internet n'est plus un luxe depuis longtemps pour les étudiants universitaires.** Pensons à la prolifération des plateformes de diffusion de contenu en ligne, au fait que les enseignants communiquent de plus en plus par courriel avec leurs étudiants, ou à la nécessité de consulter des bases de données en ligne pour pouvoir travailler. Cette réalité devrait être prise en compte par l'AFE. La somme de 31 dollars demandée ici représente une moyenne du prix mensuel exigé par les deux principaux fournisseurs Internet au Québec.

Tableau 2-8 : Augmentations revendiquées des dépenses mensuelles admises à l'AFE pour les bénéficiaires sans enfant à charge

	Montant actuel	Nouveau montant
Frais de subsistance	758 \$	1036 \$
Frais de transport si pas de transport en commun	89 \$	158 \$
Frais de transport pour les non-résidents	-	70 \$
Internet	-	31 \$

Source : CNCS-FEUQ, *Une aide financière adaptée aux coûts réels des études aux cycles supérieurs, 2008.*

De plus, les étudiants internationaux désirant faire un séjour d'étude au Québec doivent se procurer un certificat d'acceptation du Québec (CAQ). L'un des critères pour l'obtention du CAQ est la démonstration de la capacité d'assumer divers frais (droits de scolarité, frais de transport, assurance maladie et hospitalisation, etc.). Or, parmi ces frais, nous retrouvons les frais de subsistances. Immigration-Québec exige que l'étudiant international prouve qu'il peut assumer des frais de 11 000 \$ par année pour une personne de plus de 18 ans (MICC, p. 2). On reconnaît donc qu'il faut minimalement 916 dollars par mois à un étudiant pour vivre. On note également que les montants de ces frais de subsistances sont indexés chaque année au mois de janvier. **Il est donc clair que les dépenses admises de l'AFE sont dépassées.**

Recommandation 2 |

- Que l'Aide financière aux études augmente le montant des dépenses admises pour les bénéficiaires de l'aide financière aux études, notamment par une bonification des montants des frais de subsistances et des frais de transport pour les étudiants qui n'ont pas accès au transport en commun. Des frais de transport pour les non-résidents et des frais d'Internet devraient aussi être inclus dans les dépenses admises.

⁷ Le coût de l'essence a augmenté de 76,2% entre 1999 et 2008 tandis que l'IPC (hors énergie) a fait un bond de 16%

Recommandation 3 |

- Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport introduise un mécanisme automatique d'indexation annuelle de l'ensemble des dépenses admises dans le calcul de l'Aide financière aux études. Que cette indexation soit équivalente à l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour l'année concernée.

La contribution parentale

En ce qui a trait à l'endettement étudiant, notons plusieurs aspects défavorables dans le calcul même des prêts et bourses qui provoquent un endettement important pour les étudiants. Ainsi, la formule de contribution parentale n'est plus représentative de la capacité de payer des ménages québécois. On exige d'une unité familiale gagnant 30 000 \$ de revenus bruts de commencer à contribuer aux études de leurs enfants : or, deux parents travaillant à temps plein au salaire minimum gagnaient, en 2010, près de 40 000 \$. Le comité consultatif sur l'aide financière aux études (CCAFE) signale que le plancher de revenu de 30 000 \$ à partir duquel les parents doivent contribuer aux études de leurs enfants est trop bas et devrait rejoindre la moyenne canadienne de 45 000 \$. Il propose donc d'ajuster la grille de contribution parentale à celle qui est en vigueur dans le reste du Canada.

De plus, selon une étude de la FEUQ parue en 2010, 66,3 % des étudiants de premier cycle à temps plein et prestataires des prêts et bourses ne reçoivent pas de contribution parentale (FEUQ 2010, p.26). Bref, étant donné le calcul de la contribution parentale, des étudiants n'ont pas droit à des bourses, ou même carrément, au régime en entier. Ils doivent donc trouver d'autres sources de revenus comme le travail, qui empiètent sur leur capacité à finir leurs études dans les temps convenables, ou encore l'endettement privé, qui comporte son lot de problèmes.

Recommandation 4 |

- Que les montants d'exemption pour le maintien de l'unité familiale soient établis à 45 000 \$ et indexés par la suite.

L'endettement étudiant

De plus, le régime entraîne actuellement un niveau d'endettement très important. Selon les indicateurs de l'éducation, l'endettement moyen est de 12 800 \$ au premier cycle⁸, de 15 034 \$ au deuxième cycle et de 21 376 \$ au troisième cycle⁹. La dette étudiante est un fardeau de plus en plus lourd à porter pour les étudiants. Dans les faits, **rien n'assure que les études universitaires mèneront à un emploi dont le salaire permettra de rembourser rapidement leur dette envers le gouvernement.** Il ne faut pas oublier que la situation de départ d'un bénéficiaire de l'AFE est celle d'une personne n'ayant pas les moyens d'assumer entièrement les coûts de ses études universitaires. On ne parle donc pas d'étudiants fortunés ou pouvant compter sur une famille riche. Ce sont au contraire les étudiants les plus vulnérables. Démarrer leur vie active avec une dette d'étude de plusieurs milliers de dollars est très ardu, surtout que la dette étudiante est loin d'être exempte d'intérêt une fois les études terminées. Il reste aussi à trouver un mode de remboursement qui tienne davantage compte des capacités réelles de remboursement des anciens étudiants.

⁸ FEUQ, 2010, *Les sources et modes de financement des étudiants de premier cycle*. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec, p.67.

⁹ Les Indicateurs de l'Éducation 2007, page consultée en juin 2008.

http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/indic07/docum07/Fiches_universitaire_2007.pdf

Recommandation 5 |

- Que l'ensemble des intervenants prenne des mesures concrètes afin de remédier au problème de l'endettement démesuré qui constitue un handicap important pour les diplômés des études universitaires.

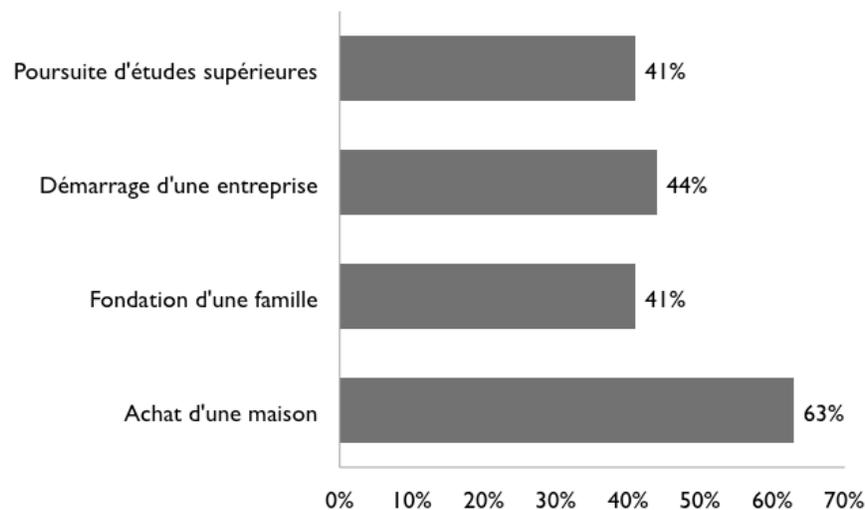
Le Programme de remise de dette a pour objectif de réduire l'endettement au moment de l'obtention d'un diplôme. Il doit donc en principe constituer un incitatif motivant les étudiants à diplômé dans un délai normal et ainsi freiner l'allongement des études. Au 1er cycle, le programme s'adresse aux étudiants qui ont terminé en 24 mois un programme d'études s'échelonnant sur trois ans et de 32 mois pour les programmes s'échelonnant sur quatre ans. La remise de dette est de 15 %, mais est soumise à de nombreuses conditions qui font que peu de diplômés en bénéficient. Élargir l'admissibilité au programme permettrait de réduire l'endettement étudiant chez les diplômés en début de carrière tout en prenant en compte la diversité des cheminements possibles. Il pourrait aussi reconnaître les cheminements non traditionnels, fréquents chez les femmes, et les interruptions pour grossesse.

Recommandation 6 |

- Que la remise de dette soit automatique dès l'obtention d'un diplôme, peu importe le cheminement de l'étudiant (horizontal ou vertical) et tienne en compte l'interruption des études pour cause de grossesse.

Nous l'avons mentionné plus tôt : endettement étudiant rime avec ralentissement économique pour le Québec. Il force de nombreux diplômés à retarder d'importants projets de vie, comme la création d'une entreprise ou la fondation d'une famille. La figure 2-5 révèle les impacts de l'endettement étudiant sur les projets de vie futurs.

Figure 2-1 - Impacts de l'endettement sur les projets de vie (projets retardés par l'endettement)



Source : Enquête sur les sources et modes de financement des étudiants de premier cycle

Il est impératif que le niveau d'endettement des étudiants soit stabilisé, et que tout soit mis en œuvre pour le minimiser. Le moyen privilégié pour ce faire est de maintenir le plafond de prêts à son niveau actuel.

Recommandation 7 |

- ↳ Que le plafond de prêts de l'aide financière aux études ne soit pas augmenté.

2.2.2. Les organismes subventionnaires : des bourses d'excellence insuffisantes

Les organismes subventionnaires existent tant au niveau fédéral (CRSH, CRSNG, IRSC) que provincial (FQRSC, FRSQ, FQRNT, bientôt tous regroupés au sein du Fonds Recherche Québec). Ils jouent un rôle essentiel auprès des populations étudiantes de cycles supérieurs en vue de permettre la réussite du projet d'études¹⁰. Ces bourses sont une preuve de reconnaissance de l'excellence académique et permettent à leurs bénéficiaires de se concentrer presque exclusivement à leur projet de recherche. Ce qui permet de faire en sorte de ne pas travailler un nombre d'heures trop élevé en dehors des études. L'idée étant d'éviter l'allongement indu des études et de favoriser la réussite académique. Soulignons une fois de plus que le taux d'attrition à la maîtrise est de près de 29 % et celui au doctorat frôle les 45 % (MELS 2010). Notons qu'il y a une majorité de femmes à la maîtrise, mais pas au doctorat, où les hommes sont toujours plus présents.

Toutefois, les organismes subventionnaires présentent une lacune importante : ils sont sous-financés, tel que l'indiquait récemment le Conseil supérieur de l'éducation (CSE 2010). Selon une évaluation réalisée par le CNCS, ce sont près de 1500 demandes qui ont été recommandées pour leur excellence, mais rejetées faute de financement en 2008 (CNCS-FEUQ 2009). **Au total, il manquait donc près de 28,5 M\$ aux fonds de recherche québécois pour être en mesure de répondre aux besoins.**

Recommandation 8 |

- ↳ Que les gouvernements augmentent le niveau de financement des différents organismes subventionnaires (CNCS-426)

Recommandation 9 |

- ↳ Que les gouvernements accroissent le financement de leurs organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux, et que ceux-ci augmentent le nombre de bourses qu'ils accordent, sans en diminuer le montant.

2.3. Quatrième stage en enseignement

77 % des inscrits en sciences de l'éducation sont des femmes. En général, l'enseignement est un exemple typique d'une profession traditionnellement féminine. Or, il existe une injustice flagrante dans ces programmes : le stage final des programmes de formation en enseignement a toutes les caractéristiques d'un emploi à temps plein, notamment au niveau des horaires. Ainsi, la présence des étudiants est exigée sur les lieux de travail à raison d'environ 27 heures par semaine, ce qui correspond à la prise en charge complète d'une classe. En plus de ces heures passées à l'école, les étudiants consacrent en moyenne 20,3 heures par semaine à des activités connexes :

Tableau 2-9 : Temps hebdomadaire moyen consacré à des activités connexes au stage

Activité	Heures
Préparation des enseignements	11,7
Correction de travaux	4,6
Rencontres de parents et d'enseignants	1,3

¹⁰ Voir CNCS-FEUQ (2009). *Avis sur les besoins financiers des organismes subventionnaires.*

Déplacements	2,7
TOTAL	20,3

On peut donc estimer que les étudiants, lors du quatrième stage, doivent y consacrer près de 50 heures par semaine. Dans ce contexte, il est impensable pour la majorité des étudiants de continuer à travailler à temps partiel. Ainsi, les données issues du sondage nous apprennent que, des 82 % des étudiants qui occupaient un emploi à temps partiel préalablement au stage :

- 55 % ont dû abandonner cet emploi
- 27 % ont continué à travailler, mais ont diminué le nombre d'heures
- 18 % seulement ont pu continuer au même rythme

Pour les étudiants, le fait de travailler à temps partiel permet d'assumer les coûts liés à leurs cours, à leurs frais de subsistance (loyer, alimentation, transport, etc.) ainsi que des dépenses personnelles. Comme ces dépenses se maintiennent une fois le stage commencé, ceux qui cessent de travailler doivent trouver les ressources nécessaires ailleurs.

En plus du manque à gagner dû à la cessation ou à la réduction du travail à temps partiel, les stagiaires doivent souvent encourir des dépenses supplémentaires liées à leur stage. Celles-ci s'élèvent à plusieurs centaines de dollars lorsque considérées sur la durée complète du stage :

Tableau 2-10 : Dépenses additionnelles moyennes encourues lors du stage

Objet	Montant
Déplacements	228 \$
Matériel pédagogique, habillement, alimentation, logement	194 \$
TOTAL	422 \$

2.3.1. Conséquences sur l'endettement étudiant

On évalue que les étudiants qui occupaient un emploi à temps partiel préalablement au stage travaillaient en moyenne 17,7 heures par semaine. Pour les étudiants qui cessent complètement de travailler, il s'agit, encore une fois selon les données recueillies, d'un manque à gagner moyen de 273 \$ par semaine, **soit 3 276 \$ pour un stage de 12 semaines.**

Les étudiants qui ont décidé de diminuer le nombre d'heures ont travaillé en moyenne 8,7 heures par semaine. Avec un salaire moyen de 141 \$ par semaine, ils ont donc un manque à gagner de 132 \$ par semaine, **soit 1 584 \$ pour un stage de 12 semaines.**

Afin de joindre les deux bouts pendant la période du stage, deux solutions s'offrent à l'étudiant : puiser dans des économies personnelles (lorsqu'il en a) ou avoir recours à l'endettement. Ainsi, sur 61 % des répondants qui affirment que leur situation s'est détériorée, **52 % se sont endettés davantage** (pour un montant moyen de 2 000 \$).

Ce montant supplémentaire vient s'ajouter à un fardeau financier déjà lourd pour les étudiants ayant eu recours au régime de prêts et bourses. Ainsi, ces étudiants sortent de l'université avec **un montant moyen de 11 800 \$ à rembourser.**

2.3.2. Situations dans les autres domaines d'études

Ce ne sont pas tous les domaines d'études qui imposent des stages non rémunérés dans le cadre de la formation universitaire, bien au contraire ! Plusieurs champs d'études permettent aux étudiants de suivre des stages rémunérés dans le cadre de leurs études : en voici un survol.

- Le **génie** a une longue tradition de stages rémunérés. Tous les stages en cours d'études y sont rémunérés;
- Bien que la situation y soit moins uniforme, les **sciences pures et appliquées** présentent un profil similaire au génie : une forte proportion des stages y sont rémunérés;
- Le **droit** est un domaine où, selon le l'Association du Jeune Barreau de Montréal, 95 % des stagiaires sont rémunérés dans le cadre de leurs fonctions¹¹;
- Les **programmes coopératifs**, ou programmes d'alternance travail-études, sont une formule de plus en plus populaire au Québec.

La présentation de ces domaines est, bien entendu, très rapide. Elle illustre toutefois que de nombreux domaines d'étude reconnaissent les pressions financières que vivent les étudiants dans le cadre d'un stage. Il

Il apparaît aussi que les stages les plus fréquemment rémunérés le sont dans des domaines traditionnellement masculins, tel que noté plus tôt. Ceci apparaît comme une inégalité flagrante dans une société où on tente depuis longtemps de réduire les écarts entre les sexes, et non les accentuer. Ainsi, octroyer une compensation financière aux étudiantes inscrites au quatrième stage en enseignement serait une façon simple et efficace de réduire concrètement les inégalités entre hommes et femmes dans le monde universitaire.

Recommandation 10 |

- Que le MELS s'assure d'une compensation financière, par une somme forfaitaire de équivalente au salaire minimum en vigueur pour 40 heures par semaine, du quatrième stage en éducation ainsi qu'une indemnisation adéquate des frais encourus par l'étudiant stagiaire pour les déboursés dus par l'achat de matériel pédagogique et le déplacement entre le lieu du stage et la résidence de l'étudiant stagiaire.

¹¹ AJBM. *Communiqué relatif aux stages rémunérés*. <http://www.ajbm.qc.ca/fr/presse/communiqué-relatif-aux-stages-remuneres-24> [Consultée le 13 août 2009]

3. Conciliation études-travail-famille

La conciliation études-travail-famille est une préoccupation d'importance. Elle témoigne, entre autres, du fait que les études universitaires se sont considérablement transformées ces dernières années. La FEUQ s'est penchée à plusieurs reprises sur le sujet, dont une étude récente menée conjointement avec le Comité consultatif jeune d'Emploi-Québec (CNCS-FEUQ et CCJ. *La conciliation familiale chez les jeunes*). On y explorait, entre autres, la définition du concept de conciliation familiale, reprenant celle de Lachance et Brassard (2003) :

« Une tentative de lever, dans chacune de ces trois sphères d'activité, à la fois les tensions liées à la quête de réalisation des individus, ainsi que les irritants liés aux attentes présumées ou non des autres parties prenantes. » (CNCS-FEUQ et CCJ, p. 23)

Nous aborderons quatre sujets principaux. Nous dresserons d'abord un portrait statistique des étudiants-parents pour ensuite se pencher sur trois programmes plus spécifiques : les prêts et bourses, le régime québécois d'assurance parentale et les services de garde en milieu universitaire.

3.1. Portrait statistique des étudiants-parents

Dans le cadre de son enquête sur les sources et modes de financement des étudiants de 1^{er} cycle au Québec, la FEUQ a dressé le portrait des étudiants universitaires, notamment des étudiants-parents. On y apprend que 5 % des étudiants universitaires ont un enfant. Chez les femmes, c'est 6 % d'entre elles qui ont un enfant. La proportion est encore plus importante chez les étudiants à temps partiel. En effet, 35 % des femmes étudiant à temps partiel au 1^{er} cycle ont un enfant. Dans toutes les situations, il est plus probable pour une femme de cumuler études et famille que pour un homme. De plus, concilier études, travail et famille crée des dépenses supplémentaires et est reconnu comme étant extrêmement difficile.

Tableau 3-1 : Présence ou non d'enfants à charge en fonction du sexe

		Aucun	1	2	3 ou +	Total
Temps plein	Hommes	95,4 %	2,3 %	1,3 %	,7 %	100,0 %
	Femmes	93,8 %	2,8 %	2,3 %	,9 %	100,0 %
	Total	94,5 %	2,6 %	1,9 %	,8 %	100,0 %
Temps partiel	Hommes	74,4 %	10,1 %	11,3 %	3,6 %	100,0 %
	Femmes	64,8 %	13,6 %	15,3 %	6,1 %	100,0 %
	Total	68,2 %	12,4 %	13,9 %	5,2 %	100,0 %
Total	Hommes	90,2 %	4,2 %	3,8 %	1,4 %	100,0 %
	Femmes	84,9 %	6,2 %	6,4 %	2,5 %	100,0 %
	Total	87,0 %	5,4 %	5,3 %	2,1 %	100,0 %

Selon l'enquête sur les sources et modes de financement des étudiants de premier cycle, 12 % des femmes reçoivent une pension alimentaire pour enfant. Quant on sait que ces pensions sont considérées comme un revenu par l'aide financière aux études, on peut aussi constater que cette injustice est plutôt répandue.

Tableau 3-2 : Présence ou non d'une pension alimentaire et montant chez les femmes

	Fréquence	Montant moyen	Montant médian
Temps plein	14,3 %	3 808,44 \$	2 030,11 \$
Temps partiel	10,5 %	2 301,37 \$	1 600,00 \$
Total	11,6 %	2 852,14 \$	1 600,00 \$

Plus précisément, notons que lorsque l'AFE soustrait 50 % des revenus de travail dans le calcul des prêts et bourses, les pensions alimentaires sont complètement considérées comme un revenu sauf le premier 100 \$ par mois et ce, peu importe le nombre d'enfants (notons que des modifications sont en cours et seront appliquées prochainement).

3.2. Les prêts et bourses pour les étudiants-parents

Étudier en étant responsable d'un ou de plusieurs enfants n'est pas une tâche facile. Les étudiants-parents ont des dépenses non reliées aux études beaucoup plus importantes que les autres étudiants et doivent souvent rogner sur les dépenses liées aux études. Ils ont aussi beaucoup moins de temps à consacrer à l'avancement de leurs études. C'est particulièrement le cas aux cycles supérieurs, où les études sont de plus en plus exigeantes.

Le prêt maximal (dont une partie sera reconvertie en bourse) de l'AFE pour un étudiant universitaire est de 15 674 dollars. Viennent s'ajouter à cela des montants supplémentaires pour enfants à charge de 3 571 dollars (1 enfant), 4 519 dollars (2 enfants) ou 5 472 dollars (3 enfants et plus). En 2007, pour une ville de 500 000 habitants ou plus, le Seuil de faible revenu (SFR) établi par Statistique Canada était évalué à 21 666 dollars pour une personne seule. Ce taux variait entre 18 544 dollars et 18 659 dollars pour des villes de plus petite taille. Pour deux personnes, dans une ville de 500 000 habitants et plus, le SFR était évalué à 26 972 dollars, et à 33 159 dollars pour trois personnes. En considérant que le revenu maximal en termes de prêts et bourses d'un étudiant avec un enfant sera de 19 988 \$ par année, on constate un manque à gagner de 1 678 \$ par année dans la situation où l'étudiant habiterait dans une grande ville.

Tableau 3-3 : Seuil de faible revenu de Statistique Canada, avant impôt, 2008.

	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
1 personne	18 976 \$	19 094 \$	22 171 \$
2 personnes	23 623 \$	23 769 \$	27 601 \$
3 personnes	29 041 \$	29 222 \$	33 933 \$
4 personnes	35 261 \$	35 480 \$	41 198 \$

Source : Statistique Canada. (2009). *Les seuils de faible revenu de 2008 et les mesures de faible revenu de 2007*. Ottawa : Statistique Canada, 37 p.

Statistique Canada utilise aussi la Mesure de faible revenu après impôt (MFR). Cette mesure est un pourcentage fixe (50 %) du revenu familial médian « ajusté », c'est-à-dire tenant compte des besoins familiaux. L'ajustement en fonction de la taille rend compte du fait que les besoins de la famille varient selon le nombre et l'âge de ses membres (Statistique Canada 2009, p.37).

Tableau 3-4 : Mesure de faible revenu après impôt, 2007

Adultes	Nombre d'enfants			
	0	1	2	3
1	16 025 \$	22 435 \$	27 243 \$	32 050 \$
2	22 435 \$	27 243 \$	32 050 \$	36 858 \$

Source : Statistique Canada. (2009). *Les seuils de faible revenu de 2008 et les mesures de faible revenu de 2007*. Ottawa : Statistique Canada, 37 p.

Cet indice rend compte de l'inadéquation des frais de subsistance admis à l'AFE par rapport aux coûts réels de la vie quotidienne, en particulier dans le cas des étudiants-parents. Pour un étudiant avec enfant, la MFR se situe à 20 446 dollars, soit 1 704 dollars par mois. L'AFE, rappelons-le, admet un total de 1 010 dollars en frais de subsistance pour un étudiant chef de famille monoparentale. Dans le cas d'un couple avec un enfant, la MFR se situe à 24 827 dollars, soit 2 069 dollars par mois. Un étudiant en couple avec un enfant verra l'AFE admettre un maximum de 951 dollars par mois en frais de subsistance. Il est donc possible d'observer un écart entre le coût de la vie réel et le montant alloué par l'AFE de l'ordre de 1 118 dollars par mois.

Les montants indiqués dans les tableaux suivants à titre de dépenses en nourriture, en transport, etc., proviennent d'une enquête de l'Aide financière (MELS 2009). Ces données concernent l'année 2006. Elles ont été indexées en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC) afin qu'elles reflètent le coût de la vie actuel.

Pour ce qui est des droits de scolarité et des frais afférents, nous avons utilisé les données officielles du MELS. Dans le cas des frais afférents, les tableaux présentent une moyenne des frais exigés dans l'ensemble des universités québécoises. Il faut toutefois savoir que ces frais varient énormément d'une université à l'autre. Par exemple, l'Université McGill représente un extrême, avec des frais afférents totaux de 993,00 dollars par année, alors que l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue n'exige que 364,40 dollars.

Dans le premier tableau, les coûts sont établis pour un étudiant sans enfant à charge. Un second tableau présentera les coûts pour un étudiant avec enfant à charge. La comparaison entre les deux tableaux fait surgir des différences fort importantes entre les deux groupes, en particulier sur le plan des dépenses de base (logement, nourriture, transport) et, bien entendu, sur le plan des frais de garde.

Tableau 3-5 : Dépenses mensuelles moyennes et total annuel, étudiant sans enfant à charge, en dollars de 2010

Frais de subsistance	Mensuel (\$)	Annuel (\$)	
		1 ^{er} cycle (8 mois)	2 ^e cycle (12 mois)
Logement*	351,89	2 815,08	4 222,62
Alimentation	284,58	2 276,60	3 414,90
Vêtements et chaussures	75,02	600,15	900,23
Vacances, sports et loisirs	188,92	1 511,36	2 267,04
Sous-total	900,40	7 203,19	10 804,79
Dépenses ponctuelles	Mensuel (\$)	Annuel (\$)	
Matériel et livres scolaires	58,28	466,23	699,35
Droits de scolarité**	246,00	1 968,00	2 952,00
Frais afférents***	73,70	589,62	884,40
Sous-total	377,98	3 023,85	4 535,75
Non-inclus dans l'AFE	Mensuel (\$)	Annuel (\$)	
Transport	137,02	1 096,15	1 644,22
Internet****	31,00	248	372,00
Dettes*****	64,7	517,6	776,40
Sous-total	232,72	1 861,75	2 792,62
Total (\$)	1 511,10	12 088,79	18 133,16

Source : Aide financière aux études, 2009, p. 183 et 184 (montants indexés à l'IPC).

* Moyenne pondérée des dépenses effectuées par les non-bénéficiaires et les bénéficiaires de l'AFE.

** Selon le MELS, pour un étudiant à temps plein (15 crédits / session)

*** FEUQ. 2009. Avis sur les frais institutionnels obligatoires. Montréal. p. 11

**** Moyenne du tarif avant taxes pour le service de base des deux principaux fournisseurs Internet au Québec.

***** Selon la Fondation canadienne des bourses du millénaire et non ventilées selon la variable des enfants à charge.

Ainsi, une comparaison des dépenses des étudiants sans enfant et des étudiants avec enfants à charge fait apparaître une différence importante de plus de 9 000 dollars par année. Cela signifie que l'étudiant avec enfant à charge devait dépenser près de 50 % de plus que l'étudiant sans enfant à charge au cours d'une seule année passée aux études. Les dépenses correspondant aux frais de subsistance dans le langage de l'AFE (c'est-à-dire excluant les droits de scolarité et les frais afférents, le matériel scolaire, l'Internet, les transports et les dettes) représentent, en moyenne, des dépenses réelles de 10 804,79 \$ pour les étudiants sans enfants et de 19 557,77 \$ pour les étudiants avec enfants à charge.

De plus, on constate que ces dépenses supplémentaires vont aux postes de dépense qui ne sont pas liés aux études. L'étudiant avec enfant à charge paie 3 700 \$ de plus (+ 70 %) en frais de logement et 3 700 dollars de plus (+ 80 %) par année pour l'alimentation que celui qui n'a pas d'enfant à charge. Il défraie aussi 1 000 dollars de plus par année (+ 50 %) en frais de transport. À cela, viennent s'ajouter 1 812 dollars en frais de garde.

Tableau 3-6 : Dépenses mensuelles moyennes et total annuel, étudiant avec enfant à charge, en dollars de 2009

Frais de subsistance	Mensuel (\$)	Annuel (\$)	
		1 ^{er} cycle (8 mois)	2 ^e et 3 ^e cycles (12 mois)
Logement*	663,43	5 307,49	7 961,24
Alimentation	594,31	4 754,55	7 131,67
Frais de garde**	151,00	1 208,00	1 812,00
Vêtements et chaussures	69,71	557,64	836,46
Vacances, sports et loisirs	151,37	1 210,93	1 816,40
Sous-total	1 629,82	13 038,61	19 557,77
Dépenses ponctuelles	Mensuel (\$)	Annuel (\$)	
Matériel et livres scolaires	61,40	491,16	739,74
Droits de scolarité***	246	1 968	2 952
Frais afférents****	73,70	589,62	884,4
Sous-total	381,1	3 048,78	4 576,14
Non-inclus dans l'AFE	Mensuel (\$)	Annuel (\$)	
Transport	216,82	1 734,56	2 601,84
Internet*****	31	248	372
Dettes*****	64,71	517,68	776,52
Sous-total	312,53	2 500,24	3 750,36
Total (\$)	2 323,15	18 587,63	27 884,27

Source : Aide financière aux études, 2003, p. 90 et p. 92 (montants indexés à l'IPC prévisionnel de 2009).

* Moyenne des dépenses effectuées par les non-bénéficiaires et les bénéficiaires de l'AFE avec enfants à charge.

** Moyenne basée sur les services de garde à 7 \$.

** Selon le MELs, pour un étudiant à temps plein (15 crédits / session)

*** FEUQ. 2009. Avis sur les frais institutionnels obligatoires. Montréal. p. 11

**** Moyenne du tarif avant taxes pour le service de base des deux principaux fournisseurs Internet au Québec.

***** Selon la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et non ventilées selon la variable des enfants à charge, pour 2003-2004.

Dans le cas des bénéficiaires avec enfant à charge, l'écart entre les besoins réels et les dépenses admises à l'AFE est encore plus grand que pour les étudiants sans enfants. Ces étudiants déclarent en moyenne des dépenses mensuelles de 1 629,82 dollars, pour ceux qui bénéficient de services de garderie à sept dollars. À cela vient s'ajouter une dépense moyenne pour les transports de 216,82 dollars par mois. L'AFE reconnaît des frais de subsistance de 758 dollars par mois, plus 233 dollars par mois par enfant, pour un total minimal de 971 dollars. À cela s'ajoute une somme variant entre 151 dollars et 279 dollars pour les frais de garde. Les chefs de famille monoparentale qui ont un enfant mineur reçoivent un surplus de 62 dollars par mois...

Le montant de 1018 dollars revendiqué dans le tableau suivant à titre de frais de subsistance reflète les coûts réels indiqués par les étudiants universitaires avec enfant à charge dans différentes enquêtes récentes, et exclut les frais de garde. Ces enquêtes ont révélé que les étudiants-parents ont des dépenses beaucoup plus élevées que les autres pour le loyer et l'alimentation. Cela doit se refléter dans les frais de subsistance et les frais pour enfant à charge admis à l'AFE. L'augmentation réclamée est donc de 260 dollars par mois.

Le montant actuellement admis pour les chefs de famille monoparentale est dérisoire. Ce sont les étudiants les plus démunis parmi les bénéficiaires de l'AFE et ils représentent une très petite proportion des bénéficiaires. En 2005-2006, ils étaient 524 bénéficiaires de 2^e et 3^e cycles à se retrouver dans cette situation. Cela représentait 3,2 % des bénéficiaires de 2^e cycle et 4,3 % des bénéficiaires de 3^e cycle.

Les frais de garde pour les bénéficiaires n'ayant pas accès à des garderies à tarifs modiques ne représentent pas la réalité du marché. L'AFE doit faire un effort pour aider les étudiants à assumer cette dépense prohibitive. Il faut aussi encourager les universités à développer des réseaux de gardiennage efficace ayant une grande capacité d'accueil.

Tableau 3-7 : Augmentations revendiquées des dépenses mensuelles admises à l'AFE pour les bénéficiaires avec enfant à charge.

	Montant actuel	Nouveau montant
Frais de subsistance	758 \$	1018
Frais pour enfant à charge	233 \$	314 \$
Chef de famille monoparentale	62 \$	158 \$
Frais de garde		
Public	151 \$	151 \$
Privé	279 \$	408 \$
Frais de transport si pas de transport en commun	89 \$	158 \$
Frais de transport pour les non-résidents	-	152 \$
Internet	-	31 \$

Source : CNCS-FEUQ : Une aide financière adaptée aux coûts réels des études aux cycles supérieurs, 2008.

Montant indexé à l'IPC prévisionnel de 2010.

Recommandation 11 |

- Que l'Aide financière aux études augmente le montant des dépenses admises pour les bénéficiaires de l'Aide financière aux études avec enfant à charge, notamment par une bonification des montants des frais de subsistance et des frais pour enfants à charge de moins de 18 ans. Les chefs de famille monoparentale devraient voir ce montant majoré pour ce qui est des enfants mineurs. Pour ce qui est des frais de garde, les dépenses admises devraient être haussées, versées sous forme de bourse, pour les parents qui n'ont pas accès à un service de garderie publique. Les frais de transport devraient être augmentés pour ceux qui n'ont pas accès au transport en commun et pour les non-résidents. Enfin, des frais d'Internet devraient aussi être inclus dans les dépenses admises.

3.2.1. Le traitement des pensions alimentaires dans les différents programmes sociaux

Dans le système actuel, une des données que l'AFE, l'aide sociale, l'aide au logement et l'aide juridique prennent en compte lorsqu'on effectue le calcul d'admissibilité et le niveau d'aide accordé, est le montant de la pension alimentaire que le/la chef de famille monoparentale reçoit pour subvenir aux

besoins des enfants. Ainsi, le montant de la pension est calculé dans la colonne des revenus malgré le fait que ces pensions ne sont plus considérées comme un revenu imposable dans le rapport d'impôt autant fédéral que provincial depuis 1997. Soulignons que la pension alimentaire est un revenu pour subvenir aux besoins de base de l'enfant et non pas pour le parent qui en a la garde. Nous assistons donc à un double standard qui nuit considérablement aux étudiants-parents monoparentaux dont la majorité sont des femmes.

Certains organismes autant communautaires, étudiants que gouvernementaux ont dénoncé cette situation. Pensons notamment au protecteur du citoyen qui se demanda comment justifier cet état des choses étant donné que : « *la couverture des besoins des enfants se fait indépendamment de l'aide sociale* » (VGQ 2006). Aussi, le Conseil du statut de la femme ainsi que le Conseil de la famille et de l'enfance ont donné leurs voix à l'opposition envers cet état de fait.

Malheureusement, il arrive souvent que les ex-conjoints, pour des raisons bonnes ou mauvaises, ne donnent pas le montant prévu en pensions alimentaires. Malgré cela, ces pensions sont toujours considérées comme un revenu. Dans le cas de procédures judiciaires qui pourraient permettre un retour des pensions alimentaires par l'ex-conjoint, l'étudiante monoparentale pourrait ne pas bénéficier de l'aide juridique parce que celle-ci considère aussi les pensions alimentaires comme un revenu.

Ce sujet est discuté dans les médias depuis bien des années et a fait l'objet de deux recours devant le Tribunal administratif du Québec – en 2005 et 2009. Autant le parti au pouvoir que le parti d'opposition officielle ont une position allant dans le sens du retrait de la pension alimentaire dans ces calculs. De plus, un nombre incalculable de groupes sociaux revendiquent exactement la même chose.

Dans le cadre du dernier Plan gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale,¹² le gouvernement du Québec a offert une réponse bien partielle à cette problématique. En effet, à compter de l'année scolaire 2011-2012, le traitement des pensions alimentaires pour enfants sera changé dans le calcul de l'aide financière aux études. Le règlement prévoit actuellement une exemption annuelle du premier 1200 \$ de pension alimentaire (tout ce qui est reçu au-delà de ce seuil est considéré comme un revenu du parent). À compter de 2011-2012, l'exemption sera de 1200 \$ par enfant par an. Il s'agit d'une amélioration de la situation pour les parents monoparentaux avec plus d'un enfant, mais maintient le statu quo pour ceux qui n'ont qu'un enfant. Étant donné la précarité économique des étudiants-parents monoparentaux et le fait que la pension alimentaire est un revenu destiné à l'enfant, il est impératif que l'aide financière aux études exempte complètement la pension alimentaire du calcul des prêts et bourses.

Recommandation 12 |

- ▾ Que l'Aide financière aux études exempte complètement la pension alimentaire des bénéficiaires chefs de famille monoparentale du calcul des prêts et bourses et des autres programmes sociaux touchés.

3.3. Le Régime québécois d'assurance parentale

Depuis près d'une décennie, le CNCS-FEUQ travaille à l'obtention d'une meilleure couverture des besoins des étudiants-parents, notamment en ce qui a trait à leur intégration au sein du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). À cet effet, nous avons été fort actifs, tant avant que le RQAP soit mis sur pied, qu'une fois le régime établi.

¹² MESS. *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale*. Québec :MESS. 2010.

Comme nous l'avons vu précédemment, une proportion importante d'étudiants aux cycles supérieurs est également parent – dans bien des cas, des femmes. De ce nombre, nombreux sont ceux qui deviendront parents au cours de leurs études. Une récente étude actuarielle commandée par le FEUQ chiffrait ce nombre à 1 273 par année (Boucher 2010). À cet égard, il importe de souligner d'une part que l'âge moyen des étudiants à la maîtrise est de 28,5 ans, qu'il est de 31,2 ans au doctorat et que l'âge moyen des postdoctorants se situe entre 30 et 35 ans. D'autre part, l'âge moyen de la maternité au Québec se situe actuellement à 29,8 ans (ISQ 2010). C'est donc dire que les étudiants des cycles supérieurs se situent à un moment charnière de leur vie où soit ils en viennent à fonder une famille, ou doivent choisir entre leurs aspirations de carrières et leurs aspirations familiales. Cela dit, le taux de natalité chez les étudiants-chercheurs sont nettement plus bas que le reste de la population pour une tranche d'âge comparable (Boucher 2010).

Par ailleurs, nous l'avons vu, une part importante des sources de revenus des étudiants-chercheurs provient de bourses d'études et de l'aide financière aux études. Ces sources combinées, qu'elles soient des sources institutionnelles, des organismes subventionnaires québécois ou fédéraux ou encore, de l'Aide financière aux études représentent 26,2 % du financement des étudiants de maîtrise et de doctorat (CNCS-FEUQ 2007). Toutefois, il faut noter que 29,9 % des étudiants à la maîtrise et 57,8 % des étudiants au doctorat reçoivent des bourses au mérite; 19,9 % des étudiants de maîtrise et 23,1 % des étudiants de doctorat ont reçu une forme de soutien financier de la part de leur directeur de recherche pour leur projet d'études; et près de 40 % des étudiants à la maîtrise et 12 % des étudiants au doctorat sont bénéficiaires de l'AFE (CNCS-FEUQ 2007; CNCS-FEUQ 2010). Pour les étudiants qui bénéficient de ces types de soutien financier, il s'agit souvent de la principale source de revenus.

Malheureusement, il faut préciser que les bourses d'études ne sont pas des revenus admissibles aux fins de leur couverture par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). C'est donc dire que pour les étudiants qui deviennent parent en cours de route durant leurs études, il n'existe pratiquement aucun soutien, si ce n'est leurs revenus d'emplois s'ils sont supérieurs à 2 000 \$. Par contre, le revenu d'emploi moyen des étudiants aux cycles supérieurs se situe à près de 12 557 \$ annuellement (CNCS-FEUQ 2007, p.62). C'est donc dire que selon les règles du RQAP, les étudiants des cycles supérieurs bénéficieront de l'équivalent annualisé de 8 790 \$ (70 % du revenu d'emploi pour la plus grande partie du congé parental) en plus d'avoir un nouvel enfant à leur charge!

C'est donc dire que plusieurs étudiants vont quitter les bancs d'école plus tôt afin de pouvoir travailler davantage pour obtenir un revenu décent pour le nombre de semaines requis par le RQAP, avant que l'enfant ne vienne au monde. L'autre option est d'opter pour l'aide sociale, étant donné que l'AFE ne couvre pas ses bénéficiaires pour la durée d'un congé parental.

Nous croyons que cette situation rend d'autant plus précaires les conditions de vie des étudiants-chercheurs. La FEUQ propose donc que les revenus de bourse et d'aide financière aux études soient considérés comme des revenus assurables aux fins de calcul par le RQAP afin d'assurer un congé parental à ces étudiants.

Recommandation 13 |

- Que le type de revenus assurables au sens de la Loi sur l'assurance parentale soit élargi aux autres sources de financement des étudiants de cycles supérieurs provenant : de l'Aide financière aux études, de leurs revenus d'emploi, de leurs bourses institutionnelles et de leurs bourses de recherche versées par les organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux.

Recommandation 14 |

- Que le régime québécois d'assurance parentale soit accessible à tous les étudiants de cycles supérieurs.

Les arguments en faveur d'une telle mesure sont nombreux. Tout d'abord, le Québec est en plein rattrapage au plan de la natalité. Les étudiants-chercheurs ne devraient pas à avoir à choisir entre fonder une famille et bâtir une carrière. Ensuite, l'allongement de la durée des études rendue nécessaire par l'avènement d'une société du savoir fait en sorte que les individus demeurent plus longtemps aux études et donc que les différentes sphères d'intérêts – études, travail, famille – entrent de plus en plus en contradiction. Il nous semble que l'élargissement du RQAP pour couvrir les revenus de bourse des étudiants-chercheurs est une forme de soutien à la relève scientifique et un petit coup de pouce qui fait toute la différence entre poursuivre les études ou abandonner, comme près de 29 % des étudiants à la maîtrise et 44 % des étudiants au doctorat (MELS 2010). Troisièmement, il faut souligner que l'adoption d'une telle mesure, en plus de venir en aide aux étudiants-parents, peut permettre à terme des économies au RQAP. En effet, le revenu moyen (toute source confondue) des étudiants de cycles supérieurs est de 24 381 \$, alors que le revenu moyen des diplômés des cycles supérieurs âgés entre 25 et 44 ans – en âge d'avoir des enfants – se situait à 54 960 \$ au moment du dernier recensement (CNCS-FEUQ 2010, p.16).

Pour conclure, nous croyons que l'adoption d'une telle mesure va dans le sens d'une amélioration des chances en matière d'égalité hommes-femmes. Le RQAP a fait ses preuves en tant qu'outil de développement social au service de l'égalité hommes-femmes. La création d'un régime dont une portion est allouée au père a permis une plus grande prise en charge des responsabilités familiales par les hommes. Par ailleurs, la possibilité de bénéficier d'un tel congé a permis à des milliers de femmes de mieux concilier travail et famille, ce qui a permis d'améliorer leurs conditions de vie de façon générale et leurs revenus plus particulièrement. Il nous semble donc qu'il s'agit d'un régime dont les étudiants-chercheurs devraient être en mesure de bénéficier également.

3.4. Les services de garde en milieu universitaire¹³

Les services de garde en milieu universitaire constituent un des premiers supports pour les étudiants-parents. Il convient de préciser que les Centres pour la petite enfance (CPE) avaient été mis en place dans le cadre de la conciliation travail-famille en tenant compte des horaires traditionnels du marché du travail : le jour du lundi au vendredi à temps plein, de 8 h à 18 h. Ces horaires sont adaptés à la réalité traditionnelle du marché du travail. Or, les horaires académiques et les besoins des étudiants sont variables. Les cours du soir, la participation aux conférences ou colloques, les travaux en équipe, la collecte des données, les rencontres avec les professeurs ou le directeur de recherche, les expériences en laboratoire, les examens à la maison, les recherches sur le terrain, etc. sont autant des facteurs qui font varier les horaires des étudiantes. Cela demande plus de flexibilité dans les services de garde.

Hormis ce manque de flexibilité, l'accès à une place dans des délais raisonnables est aussi un problème que beaucoup d'étudiants-parents rencontrent quand vient le temps d'accomplir les activités académiques. Les listes d'attente sont très longues et les places sont insuffisantes bien que depuis 2003, 200 000 places ont été ajoutées en service de garde à contribution réduite par le gouvernement.

¹³ Le contenu de cette section provient essentiellement de : CNCS-FEUQ. 2007b. *Analyse comparative des services offerts aux étudiants-parents*. Montréal : Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec.

Le tableau situé en annexe nous permet d'avoir une meilleure idée de l'étendue des services de garde en milieu universitaire. Il s'agit toutefois d'un portrait qui a été fait en 2002 (Force Jeunesse 2002). Le CNCS-FEUQ est présentement en train d'en faire la mise à jour afin de voir à quel point la situation a évolué depuis. Nous pouvons par contre affirmer sans ambages que le portrait n'est toujours pas très rose et que les problématiques liées aux services de garde demeurent parmi les plus importantes que doivent affronter les étudiants-parents. Voici quelques constats qui s'en dégagent.

3.4.1. Centres de la petite enfance

En se référant à l'enquête qu'avait menée Force jeunesse auprès de 17 universités (Force Jeunesse 2002), on note que certaines universités se sont dotées depuis ce temps d'un service de garde. C'est le cas notamment de l'École de technologie supérieure (ETS), de l'Université du Québec à Chicoutimi, de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et de l'Université du Québec à Rimouski. Mais malgré la venue de ces nouveaux services de garde, le tableau nous montre que les CPE des universités ne répondent pas toujours aux besoins réels des étudiants-parents et nous permet d'identifier certains problèmes au regard des besoins exprimés par les étudiants.

D'abord, lorsqu'il y a présence de CPE sur le campus, la liste d'attente est généralement de plus ou moins 2 ans. Dans certains cas, l'attente peut même aller jusqu'à 3 ans. Ainsi, l'étudiant doit commencer à planifier l'arrivée d'un enfant un an avant sa grossesse ! Ces longues durées d'attente reflètent, d'une part, un manque évident de places dans les garderies sur les campus. D'autre part, elles découlent également du fait qu'une personne puisse inscrire son enfant sur plusieurs listes d'attente. Il est par ailleurs injustifié d'exiger des sommes d'un étudiant pour que celui-ci puisse inscrire son enfant sur la liste d'attente. Il en va de même quant à l'exigence stipulant que la présence physique est nécessaire pour l'inscription. En effet, cette présence ne manque pas de poser de sérieux problèmes aux gens provenant de l'extérieur de la région de l'établissement universitaire où ils désirent étudier.

Par ailleurs, au même titre que les étudiants à temps plein, les étudiants-parents à temps partiel devraient avoir accès aux services de garde sur les campus. En outre, à l'exception de l'Université Laval, de la garderie de l'UQAM et de l'École de technologie supérieure, la priorité des places n'est pas donnée aux étudiants de l'université. Ce manque de places dans les CPE sur les campus ne peut malheureusement pas être compensé par les CPE hors campus, car ils font face au même problème d'affluence.

Le gouvernement du Québec, particulièrement le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) a un rôle primordial à jouer pour améliorer les services de garde sur les campus et ainsi faciliter la conciliation des études et de la famille. En accordant une vocation spéciale aux CPE des campus universitaires, le MFA reconnaîtrait l'importance, la nécessité et l'urgence de pallier les problèmes d'accessibilité aux services de garde que vivent les étudiants-parents. Du reste, cette vocation spéciale n'empêcherait nullement les CPE de conserver leur autonomie. Concrètement, le MFA se doit encore d'augmenter le nombre de places en garderie à contribution réduite sur les campus, tout en réservant au moins 50 % des places aux étudiants-parents. Cette mesure ne remettrait pas en cause l'une des missions des CPE en milieu universitaire qui est de répondre aux besoins de la communauté universitaire (employés, professeurs, chargés des cours, etc.).

Recommandation 15 |

- Que le gouvernement du Québec finance le développement de services de garde à horaires non-usuels en milieu universitaire afin de mieux répondre aux besoins particuliers des étudiants-parents.

Recommandation 16 |

- ↘ Que les CPE en milieu universitaire réservent au moins 50 % de leur capacité d'accueil aux étudiants-parents.

3.4.2. Haltes-garderies

L'horaire des CPE correspondant en général à celui du personnel de l'université et des étudiants à temps plein, les enfants doivent donc obligatoirement les fréquenter à temps plein. Lorsque nous regardons le tableau présenté en annexe, nous constatons qu'une seule université offre des services de halte-garderie : l'Université de Montréal, et ce, grâce à une initiative de l'association étudiante locale. Pourtant, l'accès à des haltes-garderies sur les campus pourrait régler une partie du problème des places disponibles dans les garderies à sept dollars en offrant une alternative aux étudiants-parents qui n'ont pas tous nécessairement besoin d'un service à temps plein et à horaires réguliers. Les besoins des étudiants-parents seraient mieux servis en ayant accès à des services à temps partiel et à horaire flexible, telles les haltes-garderies.

Recommandation 17 |

- ↘ Que le gouvernement du Québec finance un réseau de haltes-garderies en milieu universitaire adapté aux besoins des étudiants-parents.

4. Conclusion

Le long parcours vers l'égalité entre les hommes et les femmes n'est certainement pas complété. L'éducation universitaire est universellement reconnue comme étant un puissant vecteur de mobilité sociale : choisir d'investir dans l'éducation universitaire, c'est se donner les moyens de permettre à tous ceux qui en ont le talent d'atteindre leur plein potentiel.

On pourrait croire que les femmes, de par leur situation majoritaire dans deux des trois cycles d'études universitaires, sont avantagées dans ce domaine. Or, beaucoup de chemin reste à parcourir. D'une part, le financement moyen des étudiantes de premier cycle à temps plein est inférieur de près de 1000 \$ par an à celui de leurs collègues masculins, et leurs stages sont beaucoup moins fréquemment rémunérés.

D'autre part, la situation déjà difficile des étudiants universitaires de premier cycle ne doit en aucun cas être attaquée. Ils sont la relève québécoise de demain. Nul doute qu'avec leur situation financière plus fragile, les femmes seraient durement touchées par une nouvelle hausse des frais de scolarité.

La situation chez les étudiantes qui concilient études et famille est particulièrement difficile : aide financière aux études mésadaptée, absence d'assurance parentale, haltes-garderies inexistantes sont tous des signes que notre système d'accessibilité aux études universitaires doit refléter les nouvelles réalités étudiantes. Un véritable chantier collectif doit être entrepris pour s'assurer que l'éducation universitaire et l'appui aux étudiants soit une priorité pour le Québec !

Bibliographie

- AFE. (2003). *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*. Québec : AFE.
- AFE (2008). *Aide financière aux études – Statistiques; Rapport 2006-2007*. Québec : Aide financière aux études.
- Assemblée nationale (2007). *La réussite scolaire des Autochtones : mandat d'initiative, rapport et recommandations*. <http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature2/commissions/Ce/rapport-autochtones.html>. Québec : Commission de l'éducation, Assemblée nationale. [Consultée le 20 octobre 2009]
- CCAFE. (2004). *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*. Avis au ministre de l'Éducation. Québec : Comité consultatif sur l'accessibilité aux études.
- CCAFE. (2007). *Hausse des frais de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers : modifications au règlement sur l'aide financière aux études*. Avis au ministre de l'Éducation. Québec : Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.
- CNCS-FEUQ. (2007). *Les sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs*. Montréal : Conseil national des cycles supérieurs – Fédération étudiante universitaire du Québec.
- CNCS-FEUQ. (2008a). *Mieux financer la recherche en sciences humaines et sociales pour soutenir l'innovation sociale*. Montréal : Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec.
- CNCS-FEUQ (2008b). *Une aide financière adaptée aux coûts réels des études aux cycles supérieurs*. Montréal : Conseil national des cycles supérieurs – Fédération étudiante universitaire du Québec.
- CNCS-FEUQ (2009). *Avis sur les besoins financiers des organismes subventionnaires*. Montréal : Conseil national des cycles supérieurs – Fédération étudiante universitaire du Québec.
- CREPUQ. (2010). *Statistiques sur les clientèles universitaires du Québec (en nombre absolu). Répartition selon le trimestre, le régime d'études, le niveau d'études et le sexe. Données préliminaires au 24 septembre 2010*. Montréal : Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec.
- CSE. (2009). *L'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion : document de consultation*. Québec : CSE.
- CSE. (2010a). *Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs*. Québec : Conseil supérieurs de l'éducation.
- CSE. (2010b). *Rapport sur l'état des besoins de l'éducation 2008-2010 – Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société*. Québec : Conseil supérieur de l'éducation.
- CSF. (2004). *Maintenir le soutien financier aux études et s'adapter aux nouvelles réalités*. Québec : Conseil du statut de la femme.
- FCBEM. 2007. *Le prix du savoir. L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*. Troisième édition. Ottawa : auteur.
- FEUQ (2009a). *Les frais de scolarité et l'université : argumentaire contre les hausses de frais de scolarité*. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec. 99 pages.

- FEUQ (2009b). *Avis sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires*. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec. 72 pages.
- FEUQ (2009d). *Vers une plus grande diversité de l'offre de formation universitaire en région?* Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.
- FEUQ (2009e). *Imputabilité, transparence et collégialité : trois priorités pour les universités québécoise !* Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.
- FEUQ (2010a). *Les sources et modes de financement des étudiants de premier cycle*. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.
- FEUQ (2010b). *Trousse sur l'aide financière aux études 2009-2010*. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.
- MELS. (2008). *Statistiques de l'éducation – Enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire; Édition 2008*. Québec : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- MEQ. (2003). *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*. Québec : ministère de l'Éducation du Québec.
- MICC. *Instruction pour remplir le formulaire : demande de certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études*. Québec : Ministère de l'immigration et des communautés culturelles. p.2
- RHDCC, *Le gouvernement du Canada annonce son soutien financier annuel au Québec pour l'aide financière aux étudiants*, Communiqué de presse, Ottawa, 3 février 2010
- Signataires multiples. (2007). *Plate-forme pour l'égalité des femmes. Les enjeux concernant l'égalité des femmes et des hommes et l'égalité des femmes entre elles : engagements pour une société juste et solidaire*. http://www.relais-femmes.qc.ca/documents/actualite/PLATE_FORME_2007.pdf p. 10.
- Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Est--ce que j'ai les moyens d'accéder à la propriété?* http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/co/aclo/acmaetet/acmaetet_002.cfm. [Consulté en ligne le 13 octobre 2010]
- Statistique Canada. (2009a). *Les seuils de faible revenu de 2008 et les mesures de faible revenu de 2007*. Ottawa : Statistique Canada.
- Statistique Canada. (2009b). *Information sur la population active – Du 13 au 19 septembre 2009*. Ottawa : Statistique Canada.

Annexe I - Portrait des services de garde dans les universités québécoises

Université	Localisation des services	Type de service	Nombre de places	Tarif en vigueur	Clientèle cible	Limite d'âge	Gestion de la liste d'attente	Projets en cours
UQAR	Sur le campus	CPE	78	7\$/jour	Étudiants et personnel (ratio 50/50), puis la population générale	Entre 2 et 5 ans	Critères : la fratrie, puis la communauté universitaire et la population générale	Service coopératif de halte-garderie par AGECAR
UQAT	Hors campus : 5 points de service à Rouyn-Noranda; 2 à LaSarre	CPE	Rouyn-Noranda : 135 places; Près du campus : 122 places; Bellecombe : 13 places	7\$/jour	Ouvert à tous, mais priorité à la communauté universitaire;	0-5 ans	Par ordre d'inscription	Pas de projets connus
UQAM CPE UQAM CPE Mamuse	200, rue Sherbrooke Ouest, porte 2200, Mtl, Qc H3C 3P8 1255, rue Saint-Denis,	CPE autonomes	CPE UQAM : 60, dont 12 places réservées pour les enfants de moins d'un an CPE Mamuse : 48	7\$/jour	CPE Mamuse : réservée aux employés et étudiants (50/50); CPE UQAM et CPE Évangéline : priorité à	CPE Mamuse : 18 mois-5 ans; Évangéline : 2-5 ans; CPE UQAM : 12 mois-5 ans	Par ordre d'inscription	Halte-garderie ou CPE occasionnel (80 places) p préconisée par le Comité de soutien aux parents

CPE Évangéline	porte AR460, Montréal, Qc H2X 3R9 3650, avenue Calixa- Lavallée, Montréal, Qc H2L 3A8		CPE Évangéline : 45		communauté universitaire (50/50);			étudiants de l'UQAM; prévue en 2012
UdeM CPE UdeM Le Baluchon (halte- garderie) tous 2 propriété de la FAECUM 1 CPE à proximité	2332, boul. Édouard- Montpetit, Montréal, Qc H3T 1J4	CPE autonome Halte- Garderie	CPE UdeM : 80 Le Baluchon : 45 CPE à proximité : 30 réservées	CPE : 7\$/jour Halte- garderie : 6\$/4 hres	CPE UdeM : réservé à la communauté universitaire, sans ratio; 25% d'étudiants actuellement Halte- garderie : réservée aux étudiants- parents	CPE : 2-5 ans Halte- garderie : 4 mois-5ans	CPE : Par ordre d'inscription Halte- garderie : inscription 20\$/session: réserver 6 périodes de 4 hres/sem/en f	2 ^{ème} CPE sur le campus : 80 places; ouverture prévue printemps 2011
UQAC	1 CPE Minimousse (hors campus)	CPE	80	7\$/jour	À la population en général	Poupons et enfants sans limite d'âge	Premier arrivé premier servi	CPE sur le campus (nombre de places à déterminer et à construire)
McGILL 2 CPE sur le campus principal (4 points de service, propriété de l'Université McGill),	840, avenue Docteur- Penfield, Montréal, Qc H3A 1A4 3600, rue Mc	CPE	106 places sur le campus principal, dont 40 pour le CPE de	7\$/jour	Sur le campus principal : le CPE à 106 places : communauté	CPE 106 places : 16 places aux 4- 17 mois et 90 places aux 18 mois	Par inscription Preuve nécessaire pour démontrer	CPE sur le campus MacDonald, il existe un projet pour prévu accroître de 25% le

dont 1 appartient à l'association étudiante de premier cycle (SSMU) 1 CPE sur le campus MacDonald	Tavish, bureau 2300, Montréal, Qc H3A 1Y2		SSMU 40 places sur le campus MacDonald		universitaire et la population en général (priorité à l'intérieur); CPE à 40 places : communauté universitaire seulement; Sur le campus MacDonald : étudiants et personnels de McGill et du collège John Abbott seulement	à 5 ans; CPE 40 places : 8 places aux 4 à 18 mois; 32 places aux 18 mois à 5 ans; CPE 60 places : 10 places aux 4 à 18 mois; 50 places aux 18 mois à 5 ans.	appartenanc e à la communauté universitaire (preuve d'inscription pour les étudiants et talon de paie pour les employés)	nombre de places PGSS prévoit accroître le nombre places réservées aux étudiants de cycles supérieurs et aux postdoctorants sur le campus principal
CONCORDIA CPE Concordia CPE Les p'tits profs	1185, rue Saint-Mathieu, suite 102, Montréal, Qc H3H 2H6 3500, rue Belmore, Montréal, Qc H4B 2B9	CPE	CPE Concordia : 80 places CPE Les p'tits profs : 54 places	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
HEC CPE HEC CPE HEC	5550, ave. Louis-Colin, Montréal, Qc H3T 1T7;	CPE	Campus principal : 52 places Pavillon	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

	5305, rue Decelles, Montréal, Qc H3T 1V7		Decelles : 60 places					
POLYTECHNIQUE CPE LES PETITS GÉNIES INC	2775, avenue Willowdale, Montréal, Qc H3T 1H4	CPE	60 places	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
ETS CPE TECHNOFLOS	531, rue Jean D'Estrées, Montréal, Qc H3C 6T7	CPE	70 places	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

Source : CNCS-FEUQ (à paraître). Note d'information sur les services de garde en milieu universitaire.

Établissements universitaires	Services de garde	Priorité d'admission et nombre de places	Délai d'attente et modalités d'inscription	Horaire d'ouverture et tarif par jour
Université Bishop's	* ND	—	—	—
ENAP	* ND	—	—	—
Télé-université	* ND	—	—	—
Université de Sherbrooke	1 CPE	64 places. Enfants de 3 mois à 5 ans. Priorité aux travailleurs et aux étudiantes (temps plein + partiel)	Délai : 1 à 3 ans d'attente mais variable	Du lundi au vendredi, de 7h30 à 17h 30
		<u>Centre de jour :</u> Priorité 50 %	<u>Centre de jour :</u> Plus ou moins 2 ans	

Université Laval	3 CPE	étudiantes (temps plein + temps partiel) <u>Charmille:</u> Accès à tout le monde <u>Univers des enfants :</u> Priorité étudiantes (temps plein + temps partiel)	<u>Charmille :</u> Plus ou moins 2 ans <u>Univers des enfants :</u> Plus ou moins 2 ans	*ND
Université du Québec à Trois-Rivières	1 CPE	Tout le monde mais priorité au 2 ^{ème} enfant de la famille.	*ND	*ND
Université du Québec en Outaouais	1 CPE	CPE Univers des petits 60 places au maximum. Priorité aux frères & sœur de la famille et étudiantes (temps plein et partiel)	Inscription (obligatoire de se présenter), tous les jeudis de 12h à 14 h. Accueille à partir de 6 mois à la maternelle. Liste d'attente par priorité	Du lundi au vendredi, de 7h30 à 17h 30 Garderie offre des places à contribution réduite 7\$/jour

Source : Force Jeunesse 2002¹⁴

*ND : Données non disponibles

¹⁴ Force Jeunesse. (2002). *Situation des Centres de la Petite Enfance dans les Universités du Québec*. Montréal : Force Jeunesse.